

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

Bureau

Présidente : Mme Nathalie VERGAIN
Vice-présidente : Mme Olga VILLARRUBIA
Secrétaire : Mme Céline ROSSELET
Membres : M. Christian FLURY, M. Thierry AESCHBACHER

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Simon ANTICH, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, M. Marc HOFER, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA, M. Cédric VINCENT

Excusés : M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE

Assistent à la séance : M. Damien BONFANTI, Maire
M. Stéphane LORENZINI, M. Frédéric RENEVEY,
Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire
Mme Eliane MONNIN, procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation des procès-verbaux des séances des 28 septembre et 19 octobre 2017
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Constitution et modifications de servitudes, cessions à la Ville de Lancy chemin du Gué / chemin des Pâquerettes (124-17.11)

Entrée en matière

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

- b) Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la valeur comptable de la parcelle 3365, 33, avenue des Morgines (125-17.11) **Entrée en matière**
- c) Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la valeur comptable de la parcelle 879, 52, route du Grand-Lancy (126-17.11) **Entrée en matière**
- d) Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la valeur comptable de la parcelle 3609, 86, route de Saint-Georges (127-17.11) **Entrée en matière**
- e) Vente à la Fondation communale immobilière de Lancy de la parcelle 3882, chemin de Pesay (Fr. 3'541'918.-) (128-17.11) **Entrée en matière**
- f) Route du Grand-Lancy, secteur Gilly – Collecteurs privés d'intérêt local – Crédit d'étude (Fr. 97'300.-) (123-17.11) **Entrée en matière**
- g) Amortissement complémentaire 2017 sur le crédit relatif à la participation communale au coût des travaux pour la réalisation de la couverture de la T104 (Fr. 2'500'000.-) (129-17.11) **Entrée en matière**
- h) Comptage des énergies – Crédit d'investissement (Fr. 200'000.-) (130-17.11) **Entrée en matière**
- 7) Commission des finances et du logement –
Séances des 11 septembre, 9 octobre et 6 novembre 2017
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2018 et fixation des centimes additionnels (116-17.09) **Arrêté**
- b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale (117-17.09) **Arrêté**
- c) Versement de la contribution annuelle 2018 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) (Fr. 1'221'400.-) (118-17.09) **Arrêté**
- d) Divers
- 8) Commission du développement durable – Séance du 25 octobre 2017 - Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA**
- a) Préavis pour la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre **Résolution**
- b) Divers
- 9) Commission des travaux et constructions - Séance du 30 octobre 2017 - Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD
Commission des finances – Séance du 6 novembre 2017 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Bâtiment Communes-Réunies 86b – Centre d'action sociale – Travaux d'agrandissement – Crédit de construction (Fr. 370'000.-) (119-17.10) **Arrêté**
- b) Villa Bernasconi – Réfection de l'enveloppe et traitement de l'accueil, aménagements extérieurs – Crédit d'étude (Fr. 150'000.-) (120-17.10) **Arrêté**
- 10) Commission conjointe des sports et des finances et du logement
Séance du 31 octobre 2017 - Rapporteur : M. Damien SIDLER**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> a) Présentation du rapport de l'auditeur des comptes du Lancy FC b) Situation actuelle du Lancy FC c) Rapport de la Cour des comptes sur le Lancy FC, suite à donner d) Présentation du nouveau contrat de prestation entre la Ville de Lancy et le Lancy FC e) Octroi d'un prêt au Lancy FC (Fr. 140'000.-) (122-17.10) | <p><u>Information</u>
<u>Information</u></p> <p><u>Information</u></p> <p><u>Information</u>
<u>Arrêté</u></p> |
| <p>11) Commission des travaux et constructions – Séance du 30 octobre 2017 – Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD
 Commission des sports – Séance du 31 octobre 2017 – Rapporteur : M. Damien SIDLER
 Commission des finances – Séance du 6 novembre 2017 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
 Piscine municipale de Marignac – exploitation hivernale du bassin olympique – Crédit d'investissement (Fr. 1'500'000.-) (121-17.10)</p> | <p><u>Arrêté</u></p> |
| <p>12) Commission des travaux et constructions – Séance du 30 octobre 2017 – Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Présentation du schéma de circulation rampe du Pont-Rouge / chemin des Pâquerettes b) Tennis Club Lancy Fraisiers - Rénovation du sous-sol du bâtiment et aménagements extérieurs - Crédit d'investissement (Fr. 1'350'000.--) (113-17.09) c) Divers | <p><u>Vote</u></p> <p><u>Arrêté</u></p> |
| <p>13) Commission sociale – Séance du 10 octobre 2017 – Rapporteur : M. Armando COUTO</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Visite et présentation de l'école et foyer Clair-Bois Lancy b) Présentation du projet d'intégration d'une classe de personnes en situation de handicap à la future école des Marbriers c) Divers | <p><u>Information</u></p> <p><u>Information</u></p> |
| <p>14) Commission des sports – Séance du 31 octobre 2017 Rapporteur : M. Damien SIDLER</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Présentation du Lancy-Natation – Audition de M. Max TSCHABUSCHNIG, Président | <p><u>Information</u></p> |
| <p>15) Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 1^{er} novembre 2017 - Rapporteur : M. Christian HAAS</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Présentation, par l'office de l'urbanisme, du guide de densification de la zone villa sans modification de zone b) Audition de l'Association PIC-VERT sur la politique suivie par le Conseil d'Etat en matière de création de logements sur le canton c) Divers | <p><u>Information</u></p> <p><u>Information</u></p> |
| <p>16) Propositions individuelles et questions</p> | |
| <p>17) Questions du public</p> | |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Mme VERGAIN : Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Lancy.

Je salue la présence de M. le Maire, de Messieurs les Conseillers administratifs, de Madame la Secrétaire générale Mme DE GARRINI, des chefs de services de la commune nombreux ce soir. J'excuse l'absence de M. FLURY et de M. FONTAINE.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme VERGAIN : nous allons commencer par l'approbation de l'ordre du jour. Au vu de la démission de M. VAN DER LINDEN, je vous propose de modifier l'ordre du jour et de faire prêter serment à M. HOFER qui est son successeur.

Je laisse la parole à Mme ROSSELET pour la lecture de la lettre de démission de M. VAN DER LINDEN.

Mme ROSSELET : « Mme la Présidente, je vous informe par la présente que j'ai décidé, pour des raisons personnelles, de démissionner de ma fonction de Conseiller municipal. Je souhaiterais que ma démission prenne effet dès réception du présent courrier par le Bureau. Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués. »

Mme VERGAIN : nous allons voter la modification de l'ordre du jour.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à la majorité.

Mme VERGAIN : je demande à M. HOFER de s'approcher devant nous. Je demande à la secrétaire de faire lecture de la lettre du service des votations.

Mme ROSSELET « Madame, Monsieur, pour faire suite à la démission de M. Martial VAN DER LINDEN du conseil municipal de Lancy, nous vous informons que M. Marc HOFER accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune. En conséquence et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil Municipal. Nous vous saurions gré d'informer le service de la surveillance des communes de la prestation de serment effective de l'intéressé. »

Mme VERGAIN s'adresse à M. HOFER : je vous invite à vous avancer devant nous. Après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre : « je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement le devoir de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. HOFER : je le jure.

Mme VERGAIN : merci beaucoup et bienvenue.

Mme VERGAIN : y a-t-il d'autres modifications de l'ordre du jour ?

M. RENEVEY : oui, une proposition du Conseil administratif au point 11, concernant la piscine municipale de Marignac. Après discussion, le Conseil administratif vous propose de reporter ce sujet à deux mois car c'est le temps nécessaire à l'obtention de réponses de la part de la Ville

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

de Genève et respectivement du Fond Intercommunal (FI). Nous n'aurons probablement pas de réponse définitive de l'ACG après ces deux mois, parce que le vote n'aura probablement pas encore eu lieu, mais nous aurons des garanties suffisantes pour pouvoir voter en toute connaissance de cause. La proposition est donc de reporter ce point à la séance du mois de janvier.

M. SIDLER : j'ai juste besoin d'une précision, il s'agit de reporter ce point ou de le renvoyer en commission pour que vous nous ameniez des éléments supplémentaires.

M. RENEVEY : puisque nous sommes en Conseil municipal, nous parlons de ce report au mois de janvier. Nous n'en avons pas encore parlé entre nous mais la proposition que je voulais faire, c'était de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la commission des travaux de tout début janvier, pour une simple présentation des éléments qui restaient encore à connaître avant le vote de la plénière.

M. VINCENT : la commission des finances avait effectivement demandé de surseoir à cette décision pour avoir une approbation supplémentaire. J'apprécie la proposition de M. RENEVEY puisque la commission des finances avait demandé deux mois pour ces informations supplémentaires.

M. AESCHBACHER : je propose de transformer ce point en information pour que nous puissions quand même faire les rapports, parce que cela permet d'avoir un point de situation avant de repartir à zéro pour la suite.

M. SIDLER : je propose de faire une commission conjointe avec les trois commissions qui se sont saisies de la question et de garder les trois rapporteurs qui sont déjà donnés, et ainsi de faire un rapport dans deux mois.

Mme VERGAIN : nous allons passer au vote de la proposition de M. AESCHBACHER, qui est de passer ce point 11 en information.

La proposition de passer le point 11 en information est refusée par 17 non, 12 oui, et 5 abstentions.

Mme VERGAIN : nous allons passer à la proposition de M. SIDLER, qui serait de renvoyer en trois commissions ?

M. SIDLER : de renvoyer dans une seule séance de commission conjointe pour traiter des points.

Mme VERGAIN : vous proposez quelles commissions ?

M. SIDLER : les commissions travaux, finances et sports.

Mme VERGAIN : est-ce qu'on pourrait proposer une commission des finances ouverte à l'ensemble du Conseil municipal ?

M. VINCENT : ce serait bien, cela me convient.

Mme VERGAIN : est-ce qu'un renvoi en commission des finances le 15 janvier 2018, avec ouverture à l'ensemble du Conseil municipal vous conviendrait ? De cette façon, tout le monde peut être informé.

Nous allons voter le renvoi en commission des finances ouverte à l'ensemble du Conseil municipal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Le renvoi en commission des finances ouverte à l'ensemble du municipal est accepté à la majorité (3 abstentions).

M. SIDLER : concernant la forme, les deux rapports travaux et sports seront donc lus en plénière de février ?

Mme VERGAIN : nous déciderons le moment venu. Nous passons au vote de l'ordre du jour.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

2) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 28 SEPTEMBRE ET 19 OCTOBRE 2017

Mme GILLIERON : je voudrais faire une correction sur une phrase qui me concerne, dans le procès-verbal du 28 septembre, en page 865. Il s'agirait de supprimer la ligne 26 et donc de terminer par la ligne 25.

Mme VERGAIN : nous allons voter les procès-verbaux, l'un étant modifié.

Les procès-verbaux, dont l'un modifié, sont acceptés à l'unanimité (moins une abstention).

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme VERGAIN : nous avons reçu des courriers, dont Mme ROSSELET va nous donner lecture.

Mme ROSSELET : nous avons reçu deux lettres avec le même sujet : « les oppositions à l'extension de la ligne du tram 15 par le quartier des Palettes. », de Mme Erika Brademann, présidente de l'ALMA et de M. Henri Faltin, qui sont adressées au Conseil administratif. Le Conseil administratif a pris note et répondra.

Ensuite, nous avons reçu un flyer pour le « Théâtre sans animaux ». Si cela intéresse quelqu'un, le flyer est disponible.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BONFANTI : cela concerne la problématique du rabais familles, nous en avons parlé il y a quelques semaines et nous voulions apporter une précision. Comme vous le savez, les TPG ne souhaitent pas accorder de rabais familles aux familles lancéennes si elles-mêmes souhaitent utiliser le rabais pour les adolescents. Nous avons vivement protesté contre cette décision des TPG. Ceux-ci étaient revenus en arrière, disant qu'ils étaient prêts à accepter que les familles lancéennes puissent cumuler les deux rabais. Il s'avère que les TPG n'ont pas expliqué que, d'une part, ce n'était pas rétroactif et d'autre part, que cela rentrait en force au 15 décembre de cette année. Donc jusqu'au 15 décembre, on ne peut pas avoir le rabais de la Commune et le rabais des TPG. Cela sera possible après cette date.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

M. RENEVEY : simplement pour vous dire que vous avez trouvé sur vos tables la réponse à la question écrite du 19 octobre de M. AESCHBACHER. Voici cette lettre :

Lancy, le 8 novembre 2017

Concerne : question écrite du 19 octobre 2017 – Accueil de la Compagnie Royal de Luxe

Monsieur le Conseiller municipal,

Conformément à l'article 31 du règlement du Conseil municipal, le Conseil administratif peut apporter la réponse suivante à votre question écrite du 19 octobre 2017 concernant l'accueil de la Compagnie Royal de Luxe, les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2017.

La Ville de Lancy n'a pas participé financièrement au budget de la manifestation.

La Ville de Lancy n'a pas offert de prestations en nature. Concernant la protection civile, elle a toutefois dû assurer la subsistance (ravitaillement, soldes, carburant, nettoyage des équipements) des personnes qu'elle a dû mobiliser pour l'occasion, pour un montant total de CHF 4'773,30. Par ailleurs, le personnel du service a effectué 151 heures 30, pour la somme totale de CHF 7'329.50. Selon les conditions fixées par le canton, une somme de CHF 9'900,- a été refacturée au canton.

Quant à la police municipale, elle a effectué 73,5 heures de travail, représentant la somme de CHF 2'964,25. Aucune facturation n'a été adressée au canton.

Nous tenons encore à préciser que la Ville de Lancy a été réquisitionnée sur ordre du canton, par le biais d'un arrêté du Conseil d'Etat.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller municipal, à l'expression de nos sentiments distingués.

M. LORENZINI : je voulais vous dire la même chose pour la question écrite de Mme VILLARRUBIA. Voici donc la réponse :

Lancy, le 14 novembre 2017

Concerne : bâtiments inoccupés

Madame la Conseillère municipale,

Conformément à l'article 31 du règlement du Conseil municipal, le Conseil administratif peut apporter la réponse suivante à votre question écrite du 19 octobre 2017 concernant un recensement des maisons individuelles appartenant à la Ville de Lancy et qui sont aujourd'hui inoccupées.

Quatre bâtiments sont concernés, pour lesquels nous vous communiquons les détails ci-après :

2, chemin du Fief-de-Chapitre :

Villa comprenant deux logements de 4 pièces, avec 2 garages.

Année de construction : 1935.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Rénovation (toiture, façades, sanitaires, chauffage, électricité, fenêtres, portes, agencement, peintures, menuiseries) effectuée en 2013 pour la somme de CHF 259'800.-.

Vacant depuis le 31 août 2017.

Il était prévu de reloger les activités de l'Espace Gaimont dans ce bâtiment. Pour rappel, l'Espace Gaimont est actuellement logé dans un bâtiment situé 1, chemin de Gaimont, propriété du Comptoir Immobilier, qui sera démolit lors de la réalisation du plan localisé de quartier de Surville. Or, nous avons appris depuis lors que le bâtiment 9, chemin de Gaimont, dont la démolition était prévue dans ledit plan localisé de quartier, pourra être maintenu et accueillir l'Espace Gaimont. De ce fait, les locataires actuels du bâtiment 9, chemin de Gaimont (logement + activités) se verront proposer la villa 2, chemin du Fief-de-Chapitre.

28, avenue du Cimetière ;

Villa comprenant un logement de 5 pièces avec garage.

Année de construction : entre 1919 et 1945.

Rénovation (toiture, canalisations, sanitaires, électricité, peinture, carrelage, menuiserie, chauffage) effectuée en 2000 pour la somme de CHF 97'500.-.

Vacant depuis le 15 mars 2016.

Il est prévu de louer ce bâtiment à l'un des locataires du bâtiment, 86bis, avenue des Communes-Réunies, qui libérera sa surface pour permettre l'agrandissement du CAS, et ce jusqu'à son déplacement sous le viaduc des Grandes-Communes. Le bâtiment 28, avenue du Cimetière est voué à la démolition en 2019 dans le cadre de la réalisation du plan localisé de quartier Bâtie.

32, avenue du Cimetière :

Villa comprenant trois logements, un seul est inoccupé.

Année de construction entre 1919 et 1945.

Rénovation (chauffage, sanitaires, électricité, peinture, menuiserie) effectuée en 2002 pour la somme de CHF 22'200.-.

Vacant depuis le 1^{er} février 2017.

Il est prévu de mettre momentanément ce logement à disposition de la Ciguë, en remplacement partiel de la villa située 15, chemin du Bac, dont la démolition sera nécessaire en raison des projets sportifs sur la parcelle jouxtant le stade de Lancy-Florimont. Le bâtiment 32, avenue du Cimetière est également voué à la dans le cadre de la réalisation du plan localisé de quartier Bâtie, en 2019.

22-24, avenue Louis-Bertrand :

Maison comprenant deux logements, ateliers et bureaux.

Année de construction entre 1900 et 1920

Entretien de la toiture, chauffage, menuiserie, électricité pour la somme de CHF 25'400.- en 2002.

Partiellement vacant depuis le 30 octobre 2017.

Ces logements seront prochainement démolis en vue de la réalisation du plan localisé de quartier Bac-Maisonnettes.

Nous restons bien volontiers à votre disposition et vous prions de croire, Madame la Conseillère municipale, à l'expression de nos sentiments distingués.

Vous avez trouvé sur vos bureaux les flyers concernant deux événements : la première manifestation ouverte au public aura lieu à la Dépendance avec une conférence autour du Lac Baïkal présentée par M. Nicolas Pernet et permettra donc de découvrir ce lieu où organiser des événements culturels avec peu de spectateurs mais dans de très bonnes conditions ; la seconde manifestation est Lancy en lumières, elle aura lieu fin novembre et sur deux

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

semaines. L'inauguration aura lieu dans le cadre du Marché de Noël à Lancy, au départ à la place du Premier-Août.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y a pas de proposition.

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Constitution et modifications de servitudes, cessions à la Ville de Lancy chemin du Gué / chemin des Pâquerettes (124-17.11)

=====

Mme VERGAIN : je passe la parole au Conseil administratif.

M. BONFANTI : pour bien vous expliquer la problématique, il s'agit de constituer et modifier les servitudes et aussi de faire une cession du domaine public communal. Un immeuble a été construit chemin du Gué / chemin des Pâquerettes. C'est-à-dire que l'on a une cession au domaine public communal des trottoirs et les servitudes de passage pour que les nouveaux habitants de ces logements puissent accéder au parking ou rentrer dans le parking souterrain, et pour que les piétons puissent se déplacer et traverser. L'objectif au niveau de la Ville de Lancy est de toujours avoir une perméabilité au niveau des piétons.

Mme VERGAIN : nous allons voter sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Bureau propose un vote sur le siège.

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.

Nous allons passer au vote.

***Constitution et modification de servitudes, cessions à la Ville de Lancy
Chemin du Gué / chemin des Pâquerettes (124-17.11)***

Vu le plan localisé de quartier 27815B situé entre la route du Pont-Butin, la route de Chancy, le chemin du Gué et le chemin des Pâquerettes,

Vu la réalisation récente d'une étape supplémentaire de ce plan localisé de quartier, à l'angle du chemin du Gué et du chemin des Pâquerettes,

Vu qu'il convient d'adapter à ces nouvelles constructions les diverses servitudes déjà constituées,

Vu que, dans le plan localisé de quartier sont prévues des cessions au domaine public communal de diverses parcelles le long du chemin du Gué et de celui des Pâquerettes,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Vu que le plan localisé de quartier prévoit également la constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la Ville de Lancy,

Vu le tableau de mutation 43/2016 et les plans de servitudes établis par le bureau NEY & HURNI SA, géomètres associés,

Vu les projets d'actes établis par Me Richard RODRIGUEZ, notaire

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 34 oui / 0 non / 0 abstention

1. *d'accepter la constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la Ville de Lancy, à charge des parcelles 5114 et 5115 ;*
2. *d'accepter que le bénéfice de la servitude de passage commun à véhicules du rez au sous-sol, inscrite au Registre foncier le 19 décembre 2006 sous P.j. 13642, soit étendu aux parcelles 5161, 5162, 5114, 5163, 5164 et 5165, de sorte qu'elle s'exercera à charge de la parcelle 4686, propriété de la Ville de Lancy, au profit des parcelles 4517, 4519, 4681, 4723, 5161, 5162, 5114, 5163, 5164 et 5165 ;*
3. *d'accepter la cession gratuite à la Ville de Lancy des parcelles 5031B, 5032B, 5034B, 5034C, 5034D, 5034E, 5034F, 5035B, 5035C, 5035D, 5036C et 5036B de Lancy, résultant de l'exécution du tableau de mutation 43/2016 élaboré par le bureau NEY & HURNI SA, géomètres associés, et l'incorporation de ces parcelles au domaine public communal ;*
4. *de modifier le bénéfice de la servitude de passage à pied et à véhicules inscrite au Registre foncier 10 octobre 2008 sous P.j. 10980 et de l'étendre notamment à charge de la parcelle 4724 (dépendance), au profit des parcelles 4642, 4643, 4644, 4645, 4681, 4686, 4723, DDP 4825, 5031, 5032, 5033, 5114, 5034, 5035 et 5036 ;*
5. *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de tous actes relatifs à cette opération.*

* * * * *

b) Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la valeur comptable de la parcelle 3365, 33, avenue des Morgines (125-17.11)

=====

Mme VERGAIN : je cède la parole au Conseil administratif.

M. LORENZINI : les trois objets qui suivent sont des transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif. Je rappelle que le patrimoine financier correspond à tous les immeubles de rendement, locatifs, tandis que le patrimoine administratif concerne tous les bâtiments à usage public et dans le cas présent, ce n'est pas un bâtiment mais un parc.

Le premier d'entre eux est celui-là, il s'agit de la parcelle située à l'avenue des Morgines, 33, qui est une parcelle qui va faire l'objet de travaux pour devenir le parc des Morgines.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Mme VERGAIN : le Bureau propose un vote sur le siège. Nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous allons passer au vote sur le siège.

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.

Nous passons au vote.

Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la valeur comptable de la parcelle 3365 – 33, avenue des Morgines (125-17.11)

Vu la démolition de la villa située au n° 33 de l'avenue des Morgines et l'opportunité d'accueillir un parc public sur la parcelle 3365,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 avril 2017 ouvrant un crédit d'investissement de Fr. 1'750'000.- pour la création du parc des Morgines,

Vu la nécessité de transférer cette parcelle figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison de cette nouvelle affectation,

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

DECIDE

à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non et 0 abstention

- 1. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif la valeur comptable de la parcelle 3365, propriété de la Ville de Lancy, de 1'465 m², feuille 6 de Lancy, actuellement inscrite au bilan pour Fr. 105'000.-, par un crédit sur la rubrique 95.123*
- 2. De débiter cette somme au compte des investissements, rubrique 33.500 et de la porter conséquemment au bilan, rubrique 33.140 du patrimoine administratif*
- 3. D'amortir cette somme en 20 ans dès la remise du parc en 2018, soit sur la même durée que son aménagement, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 34.33 (MCH2)*

* * * * *

- c) Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la valeur comptable de la parcelle 879, 52, route du Grand-Lancy (126-17.11)**

=====

Mme VERGAIN : je cède la parole au Conseil administratif.

M. LORENZINI : Il s'agit donc de la parcelle qui est occupée par le bâtiment situé au 52 route du Grand-Lancy, juste en face de la mairie. Il a eu plusieurs affectations, des privés, la police

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

municipale, et maintenant l'Arcade du Vieux-Lancy, gérée par l'association Lancy d'Autrefois. Ce bâtiment ne sera plus loué dans le futur, raison pour laquelle nous proposons de le passer au patrimoine administratif.

Mme VERGAIN : nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose un vote sur le siège.

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.

Nous passons au vote :

Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la valeur comptable de la parcelle 879 de Lancy – 52, route du Grand-Lancy (126-17.11)

Vu le bâtiment sis sur la parcelle 879, route du Grand-Lancy 52, qui n'est plus affecté à du logement,

Vu l'affectation définitive du bâtiment qui abrite désormais l'arcade du Vieux-Lancy, lieu d'accueil et d'expositions de l'association Lancy d'Autrefois,

Vu la nécessité de transférer cette parcelle figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison de cette nouvelle affectation,

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

DECIDE

à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non et 0 abstention

- 1. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif la valeur comptable de la parcelle 879, propriété de la Ville de Lancy, de 40 m2, feuille 25 de Lancy, actuellement inscrite au bilan pour Fr. 179'158.10, par un crédit sur la rubrique 95.123*
- 2. De débiter cette somme au compte des investissements, rubrique 30.503 et de la porter conséquemment au bilan, rubrique 30.143 du patrimoine administratif*
- 3. D'amortir cette somme en 30 ans dès 2018 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 31.33 (MCH2)*

* * * * *

- d) Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la valeur comptable de la parcelle 3609, 86, route de Saint-Georges (127-17.11)**

=====

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Mme VERGAIN : je cède la parole au Conseil administratif.

M. LORENZINI : il s'agit cette fois d'une parcelle située au Petit-Lancy, devant l'entrée du cimetière Saint-Georges, laquelle avait été achetée en 1993 dans le but de faire une réserve foncière. Sur cette parcelle a été construite puis inaugurée il y a quelques mois la Maison de quartier du Plateau. Ce bâtiment n'étant plus voué à faire du rendement, nous proposons donc de passer la parcelle au patrimoine administratif.

Mme VERGAIN : nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le bureau vous propose de voter sur le siège.

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.

Nous passons au vote.

Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la valeur comptable de la parcelle 3609 de Lancy, 86, route de Saint-Georges (127-17.11)

Vu le plan localisé de quartier n° 29795 adopté par le Conseil d'Etat le 21 juin 2011, prévoyant une aire d'implantation destinée à un équipement public sur la parcelle 3609, propriété de la Ville de Lancy, située à la route de St-Georges 86,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 novembre 2015 approuvant un crédit de construction de Fr. 5'465'000.- pour la construction de la nouvelle maison de quartier du Plateau sur ladite parcelle,

Vu la nécessité de transférer cette parcelle figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison de son affectation définitive,

Vu le tableau de mutation n° TM 32/2016 du 27 juillet 2016 établi par M. Christian Haller, géomètre,

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

DECIDE

à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention

- 1. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif la valeur comptable de la parcelle 3609, de 1'043 m2, feuille 5 de Lancy, actuellement inscrite au bilan pour Fr. 626'820.-, par un crédit sur la rubrique 95.123*
- 2. De débiter cette somme au compte des investissements, rubrique 35.503 et de la porter conséquemment au bilan, rubrique 35.143 du patrimoine administratif*
- 3. D'amortir cette somme en 30 ans dès 2018 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 34.33 (MCH2)*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

* * * * *

e) Vente à la Fondation communale immobilière de Lancy de la parcelle 3882, chemin de Pesay (Fr. 3'541'918.-) (128-17.11)

=====

Mme VERGAIN : je cède la parole au Conseil administratif.

M. LORENZINI : il s'agit d'une parcelle pour laquelle vous aviez voté ici même le transfert du domaine public communal au domaine privé communal. C'est le petit chemin / parking qui traverse la cité de Pesay. A cet endroit, la Fondation Turidomus est propriétaire des immeubles et a décidé d'organiser une opération de démolition / reconstruction qui a fait l'objet d'un concours auquel a d'ailleurs participé la ville de Lancy. L'idée, c'est que les droits à bâtir issus de ce chemin puissent être réalisés par la Fondation communale immobilière de Lancy.

Dès lors, ce chemin devient parcelle, et grâce à l'obtention des droits à bâtir, il est fortement valorisé, à hauteur de CHF 3'542'000.-. De plus la Fondation qui réalisera l'opération aura besoin, en sus de l'achat de cette parcelle à la Ville de Lancy, de pouvoir s'endetter par crédit hypothécaire et nous profitons de l'occasion pour demander en même temps la possibilité de l'endetter à hauteur de CHF 25'000'000.- selon les statuts de la Fondation. Le dossier vous sera présenté en détail lors de la prochaine commission des finances.

Mme VERGAIN : nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme VERGAIN : Nous proposons le renvoi en commission des finances.

Le renvoi en commission des finances est accepté à l'unanimité.

f) Route du Grand-Lancy, secteur Gilly – Collecteurs privés d'intérêt local – Crédit d'étude (Fr. 97'300.-) (123-17.11)

=====

Mme VERGAIN : je cède la parole au Conseil administratif.

M. LORENZINI : il s'agit d'un projet de mise en séparatif d'une petite poche située le long de la route du Grand-Lancy, au pied de la colline de Gilly. Dans le cadre de la réalisation de la mise en séparatif de la route du Grand-Lancy, que vous avez votée il y a quelques mois, on avait découvert qu'il y avait cette poche qui devait être mise en séparatif. Il y avait la nécessité de le faire assez rapidement pour pouvoir raccorder ces collecteurs sur ceux de la route du Grand-Lancy. C'est la raison pour laquelle il a été rapidement mis sur pied un crédit d'étude, qui vous est soumis ce soir. Nous rappelons que les crédits d'étude sont pris en charge par le FIA. S'agissant d'une somme relativement modeste et pour des raisons de planning, nous souhaiterions, si possible, un vote sur le siège, sachant que le crédit d'investissement arrivera rapidement en début d'année prochaine, et fera l'objet d'une présentation en commission.

Mme VERGAIN : nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Mme VERGAIN : Le bureau vous propose aussi de voter sur le siège

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.

Mme VERGAIN : Nous allons donc voter.

***Route du Grand-Lancy – Secteur Gilly – Collecteurs privés d'intérêt local – Crédit d'étude
(Fr. 97'300.--) (123-17.11)***

Vu qu'un contrôle du service du domaine de l'eau a fait ressortir que les eaux d'une partie des parcelles situées à l'ouest des terrasses de Lancy, sur la route du Grand-Lancy, s'écoulaient via le réseau unitaire,

Vu la nécessité de réaliser des collecteurs privés d'intérêt local, en conformité avec la Loi sur les eaux,

Vu que l'intégralité du coût des études sera prise en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA),

Vu que les propriétaires des parcelles participeront aux coûts de réalisation, le solde étant pris en charge par la commune, mais intégralement remboursé par le FIA,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 97'300.— destiné à l'étude pour la réalisation de collecteurs privés d'intérêt local à la route du Grand-Lancy, secteur Gilly*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 7206.50320*
- 3. de prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement, sous la rubrique 7206.46120*
- 4. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci*
- 5. en cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti, au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

* * * * *

- g) Amortissement complémentaire 2017 sur le crédit relatif à la participation communale au coût des travaux pour la réalisation de la couverture de la T104 (Fr. 2'500'000.-) (129-17.11)**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

=====

Mme VERGAIN : je cède la parole au Conseil administratif.

M. LORENZINI : comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer à la commission des finances et de vous le dire ici même lors de la séance où vous avez voté les comptes 2016, des rentrées financières exceptionnelles ont été annoncées par l'administration fiscale cantonale le lendemain du bouclage de ces comptes. Dès lors, la possibilité est offerte aux communes, lorsqu'elles savent à l'avance qu'il y aura des revenus positifs, de procéder à des amortissements exceptionnels. L'intérêt de cette démarche est qu'en dépensant cette somme, on anticipe toute une série d'amortissements, à présent sur 6 années, et on peut ainsi réduire les charges communales d'amortissement sur les années à venir, ce qui facilite évidemment la réalisation du budget. Je propose de vous présenter cela plus en détail lors de la prochaine commission des finances.

Mme VERGAIN : nous allons voter sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme VERGAIN : le Bureau propose le renvoi en commission des finances.

Le renvoi en commission des finances est accepté à l'unanimité.

h) **Comptage des énergies – Crédit d'investissement (Fr. 200'000.-) (130-17.11)**

=====

Mme VERGAIN : je cède la parole au Conseil administratif.

M. LORENZINI : il s'agit d'une suite de la présentation qui a été faite lors de la commission des travaux sur la politique énergétique du patrimoine administratif. L'un des volets de cette politique est la mise en place de moyens de suivi de la consommation de nos bâtiments. Nous proposons d'installer des compteurs à télé-relevage dans les bâtiments consommateurs. La plupart sont des écoles ou des bâtiments qui ont des dysfonctionnements et que nous avons besoin de suivre de manière plus fine.

Mme VERGAIN : nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme VERGAIN : nous allons voter le renvoi en commission des travaux.

Le renvoi en commission des travaux est accepté à l'unanimité.

7) **COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance des 11 septembre, 9 octobre et 6 novembre 2017 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

a) **Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2018 et fixation des centimes additionnels (116-17.09)**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : je m'excuse d'ores et déjà de la longueur de mon rapport, qui sera légèrement plus étoffé que l'an dernier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

La commission des finances s'est réunie à trois reprises afin d'examiner le budget 2018.

Lors de la première commission, le conseiller administratif en charge des finances a présenté le budget de la ville de Lancy pour 2018 en relevant les éléments suivants:

Le budget 2018 a été élaboré pour la première fois sous le plan comptable MCH2, soit le modèle comptable harmonisé n° 2. C'est sur la base de cette nouvelle présentation que ce budget est présenté aux conseillers municipaux.

Le Conseil administratif a fixé comme objectif de trouver des économies, ceci afin de faire face à des baisses de rentrées fiscales, comme déjà constaté aux comptes 2016. Une demande générale de diminuer de 5%, voire 10%, les dépenses par rapport au budget 2017, a été requise au sein des services de l'administration et il relève qu'à l'exception du Service des affaires sociales, l'administration communale avait joué le jeu permettant une baisse de 1 à 8 %.

Je ne reviendrai pas sur la présentation détaillée puisqu'elle a été effectuée lors du Conseil municipal de septembre et qu'elle est publique.

La commission passe alors en revue les divers documents reçus en commençant par l'examen du tableau des effectifs du personnel 2018.

Entre 2017 et 2018 la commune voit augmenter le nombre de ses employés de 2 ETP (équivalents plein temps) passant donc de 199.8 à 201.7. Après une présentation détaillée le débat se porte sur trois postes en particulier: celui de maître socio-professionnel pour le tea-room de l'Espace Palettes, celui de temporaire à la communication et celui du délégué à la petite enfance.

La commission passe ensuite à l'examen des subventions

Mme AYMON explique qu'avec l'entrée en vigueur de MCH2, il y a eu des reclassifications de certaines dépenses. Pour plus de compréhension, les années 2016 et 2017 ont également été reclassifiées afin de permettre une comparaison avec le budget présenté.

Le montant des subventions augmente de 1.33 millions. Il s'agit essentiellement de dépenses liées à la FASE avec l'Espace Palettes, la maison de Quartier Sous l'Etoile et celle du Plateau. Ainsi que de demandes d'augmentation de subvention pour l'association VIVA et celle de la Virgule.

Les commissaires demandent des précisions sur certains points et au vu des réponses satisfaisantes obtenues, l'analyse du budget se poursuit par le budget des investissements.

Les questions des commissaires portent essentiellement sur l'aménagement des esplanades des futures gares du CEVA situées sur notre commune, la réfection future de terrains de football et de l'aménagement de nouvelles déchetteries.

Le Conseiller administratif ouvre la seconde séance de la commission des finances en apportant quelques éléments d'information complémentaires:

- forte détérioration des recettes fiscales des personnes physiques, en raison de la problématique des quasi-résidents.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

- Fin d'un dégrèvement fiscal octroyé à une très grosse multinationale, ainsi qu'au développement d'une autre société multinationale ce qui provoque des apports complémentaires de quelques millions.
- Modification de la péréquation intercommunale, qui fait gagner 2.7 millions à la commune. Qui passe de contributrice à hauteur de 700'000.- CHF à bénéficiaire à hauteur de 2 millions.

Il précise enfin que malgré ces bonnes nouvelles la planification quadriennale laisse présager que la situation ne va pas aller en s'améliorant.

Le budget avait été présenté l'année passée avec un petit gain de 600'000.- CHF. Cette année, il intègre 1.5 million de bénéfices. Le but est de viser les 2.5 millions pour l'année prochaine.

Enfin le président de la commission reprend le plan quadriennal en rappelant l'évolution prévue des résultats et indique les excédents de dépenses prévus soit:

- En 2019 : CHF - 1'200'000.-
- En 2020 : CHF - 8'400'000.-
- En 2021 : CHF - 9'700'000.-
- En 2022 : CHF -12'000'000.-

La commission poursuit ensuite son étude des différents documents du budget de fonctionnement 2018.

Pour la seconde fois, les commissaires s'arrêtent longuement sur le tableau des effectifs et plus particulièrement sur le poste de maître socio-professionnel pour le tea-room de l'Espace Palettes. Certains souhaitent avoir plus de précision sur le fonctionnement de celui-ci, tout en précisant qu'à terme, ce poste ainsi que celui des emplois jeunes devraient être autofinancés.

Après une pause qui aura permis de refroidir les esprits, l'étude du budget reprend avec des questions sur l'augmentation des subventions versées aux maisons de quartier, sur la nécessité d'engager un délégué à la petite enfance, d'augmenter les subventions de l'association la Virgule et de VIVA. Le président, estimant l'heure tardive, propose de clore la séance. Certains commissaires souhaitant poursuivre, la proposition est mise au vote et finalement acceptée à la majorité.

La commission se retrouve donc le 6 novembre afin de reprendre et terminer l'étude du budget.

Le conseiller administratif en charge commente le dernier document reçu par les commissaires. Il fait état de l'intégration dans le budget des dernières informations reçues de l'administration fiscale. A savoir une augmentation des recettes fiscales des personnes physiques de 871'000.- CHF et une baisse de celles des personnes morales de 756'000.- CHF soit un différentiel de 70'000.- CHF.

Ne souhaitant pas recommencer encore une fois les débats tenus lors des deux premières séances de commission, le président propose de reprendre uniquement le tableau des effectifs ainsi que les subventions et demande aux commissaires de faire des propositions, le cas échéant.

Le PLR propose alors de supprimer le poste à durée déterminée de temporaire à la communication à 50%. Le conseiller administratif en charge explique que celui-ci est un remplacement de postes de stagiaires. L'idée est d'arrêter d'engager des stagiaires et de prendre quelqu'un qui aurait déjà certaines qualifications professionnelles en communication.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Malgré ces explications le PLR persiste. Au vote, la proposition de supprimer du budget 2018 le nouveau poste temporaire de communication est refusée par 8 voix contre (3 PDC, 3 S, 2 V), 5 voix pour (3 MCG, 2 PLR) et 0 abstention.

L'analyse se poursuit par une déclaration des groupes PDC et PLR concernant la situation financière de la commune et la nécessité de freiner les augmentations de postes aujourd'hui. Ceci afin d'éviter demain de devoir couper dans les prestations utiles aux habitants de Lancy.

C'est dans ce sens qu'ils proposent donc de supprimer le nouveau poste de délégué à la petite enfance car il représente un début de municipalisation des crèches selon eux.

Un vif débat s'ensuit sur la nécessité pour le chef du service social d'avoir une personne pour s'occuper de ce domaine, ce d'autant plus que le nombre de places de crèches va sensiblement augmenter. Certains commissaires regrettent que ce poste n'ait pas été discuté aux affaires sociales et qu'ils soient donc en quelque sorte mis devant le fait accompli. D'autres estiment nécessaire ce poste afin de répondre aux besoins des habitants. Enfin, certains se demandent s'il ne faudrait pas attendre l'arrivée du nouveau chef du service social avant de prendre une décision.

Au vote la proposition de supprimer du budget 2018 le poste de délégué à la petite enfance est acceptée par 7 voix pour (2 MCG, 3 PDC, 2 PLR), 5 voix contre (3 S, 2 V) et 1 abstention (1 MCG).

Le débat se poursuit avec la demande d'augmentation du poste d'aide au bénévolat de 30% que le PDC et le PLR refusent également. Après quelques échanges sur la justification de cette augmentation et le rappel d'un vote du conseil municipal en faveur du bénévolat il y a un an, le président passe au vote :

La proposition de supprimer du budget 2018 l'augmentation de 30% du poste d'aide au bénévolat est acceptée par 8 voix pour (3 MCG, 3 PDC, 2 PLR), 5 voix contre (3 S, 2 V) et 0 abstention.

Le PLR reprend alors la parole et propose de supprimer le poste de maître socio-professionnel aux Palettes. Ceci en raison de la manière dont ce dossier a été particulièrement mal traité par le conseiller administratif en charge. Il s'en suit un échange sur la nécessité d'augmenter les prestations sociales de notre commune au vu de l'augmentation du nombre d'habitants, de la volonté d'une partie des commissaires que ce poste soit autofinancé tout comme les emplois de Contact emploi jeunes d'ici deux ans et le fait que certains commissaires considèrent ces refus comme une défiance envers le conseil administratif qui a fait son travail en présentant un budget équilibré.

Au vote la proposition de supprimer du budget 2018 le poste de maître socio-professionnel est refusée par 11 voix contre (3 MCG, 3 PDC, 3 S, 2 V), 2 voix pour (2 PLR) et 0 abstention.

L'analyse des postes étant terminée le président passe à celui des subventions. Un certain consensus règne dans ce domaine, à l'exception des augmentations de subvention de la Virgule et de VIVA.

Pour la Virgule, le PDC et le PLR proposent de maintenir le montant actuel. Après un échange concernant le rôle important de cette association, l'augmentation régulière de ses prestations et le besoin de cette subvention afin de répondre à de nouvelles missions, un commissaire propose de couper la poire en deux et d'accepter une augmentation de 70'000.- CHF au lieu des 80'000.- CHF prévus.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Au vote le montant de CHF 60'000.- recueille 8 voix pour (3 MCG, 3 PDC, 2 PLR) ; le montant de CHF 70'000.- recueille 5 voix pour (3 PS, 2 Verts) ; 0 abstention.

Le montant de CHF 60'000.- est donc approuvé.

En ce qui concerne l'association VIVA, le PLR propose de ne pas augmenter la subvention et de revoir ce dossier l'an prochain en même temps que sera revu le contrat de prestations.

Il lui est répondu que c'est sur demande du Conseil Administratif que cette association a augmenté ses activités au Grand-Lancy et qu'il est donc nécessaire de pouvoir les financer. Le PDC propose pour sa part une subvention de Fr. 155'000.- en lieu et place du montant demandé de Fr. 170'000.-.

Au vote, 5 commissaires (3 S, 2 verts) sont favorables au montant porté au budget, 8 commissaires (2 PLR, 3 MCG, 3 PDC) sont en faveur d'une modification.

Le président met aux voix les deux propositions de modification, soit de garder le montant de l'année dernière, CHF 135'000.-, soit de voter le montant de CHF 155'000.

Au vote, le montant de CHF 135'000.- recueille 2 voix (2 PLR), le montant de CHF 155'000.- recueille 11 voix (3 S, 2 verts, 3 MCG, 3 PDC)

L'analyse des subventions se poursuit avec plus de sérénité et mis à part quelques demandes de précision, n'apporte pas de commentaire particulier.

Avant de passer au vote final, le président demande un récapitulatif des différentes modifications :

Mme AYMON donne lecture des différentes modifications qui ont un effet sur les charges d'environ CHF 104'000.- :

- Suppression du poste de délégué à la petite enfance à 50%
- Suppression de l'augmentation du poste d'aide au bénévolat de 70% à 100%
- Maintien de la subvention de la Virgule à CHF 60'000.- au lieu de CHF 80'000.-
- La subvention de VIVA passe à CHF 155'000.-

Le président remercie pour cette rapide analyse et procède au vote de l'arrêté (y compris le centime additionnel inchangé pour 2018 à 47 centimes) :

Par 10 voix pour (2 PLR, 3 MCG, 3 PDC, 2 Verts), 0 voix contre, 3 absentions (S), les budgets de fonctionnement et des investissements 2018 ainsi que le centime additionnel maintenu à 47 centimes sont approuvés.

Mme VERGAIN : Il s'agit d'un arrêté, donc j'ouvre le débat. Je vais laisser la parole à M. VINCENT, président de la Commission des finances.

M. VINCENT : on va éviter tout débat politique pour commencer, donc je prends la parole en tant que président de la Commission des finances pour vous dire ceci.

D'abord, je souhaitais remercier Mme AYMON et tout le service financier pour la qualité des documents qui nous ont été fournis. Force est de constater qu'année après année, ils sont plus transparents, plus détaillés et plus compréhensibles aussi pour certains d'entre nous.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Paradoxalement, cette transparence augmente d'autant plus les discussions au sein de la commission, ce qui est finalement positif en termes d'enjeux financiers et de bonne gestion de nos dépenses.

Vous connaissez parfaitement notre situation financière, à mi-chemin entre des années où de bonnes surprises arrivaient régulièrement avec des bonis fiscaux qui augmentaient nos résultats et ces dernières années ou ces derniers mois où c'est plutôt l'inverse : des surprises sont toujours là, mais plutôt négatives en ce qui concerne les rentrées fiscales.

Je vous rappelle encore, mais cela a été dit par le rapporteur, que les plans quadriennaux sont plutôt alarmants, avec des résultats de -1 million en 2019 (j'arrondis en plus du côté positif de la chose), -8 millions en 2020, -9 millions en 2021 et finalement -12 millions en 2022.

Afin de limiter ces pertes, cette année déjà, un effort avait été demandé à nos Conseillers administratifs. Force a été de constater que si certains l'ont bien compris et mis en application, cela n'a pas été le cas de tous. En effet, la Commission des finances a pleinement joué son rôle, déjà en septembre en rappelant aux magistrats leur obligation, lors de notre première analyse. Suite à ces remarques d'ailleurs, des ajustements avaient été effectués par certains Conseillers administratifs. Finalement en novembre, quand nous avons constaté que le message n'avait pas été entendu par tous, la Commission des finances a fait son travail et a corrigé les excès pour obtenir un juste équilibre financier et des efforts équitables de part et d'autre.

Le budget qui vous est présenté ce soir est le fruit donc de nombreuses heures de travail, de réflexions et d'ajustements. Comme tout compromis, il ne satisfera personne mais répond cependant pleinement aux besoins de notre commune. Comme tout compromis, il a demandé des efforts de part et d'autre mais le résultat a été payant puisqu'aucun parti ne l'a refusé finalement en commission. Je vous invite donc à suivre le travail de vos commissaires et de l'accepter tel qu'il vous a été présenté.

Mme GACHET CREFFIELD : Avant tout nous tenons à sincèrement remercier Madame AYMON et les membres de son service pour le travail effectué, pour la qualité des documents fournis et pour les explications données.

Passé ce préambule, nous souhaitons apporter quelques éléments par rapport aux débats qu'il y a eus lors de la commission.

Compte tenu de la situation financière actuelle et surtout des projections pour les 5 prochaines années incluant la hausse du nombre de places de crèches, les investissements importants liés à l'augmentation de notre population mais également aux incidences négatives de PF17,- la nouvelle fiscalité des entreprises -, le groupe PDC a proposé quelques amendements au budget afin de freiner les diverses augmentations de postes demandées et de subventions proposées.

Ces propositions vont dans le sens d'éviter plus tard, lorsque le contexte financier ne nous laissera plus le choix, de couper dans des prestations utiles aux habitants de Lancy. Il est préférable aujourd'hui de freiner l'expansion et maintenir voire pour certains postes ou subventions augmenter plus légèrement les prestations offertes.

Les propositions faites touchent le service des affaires sociales. En effet, c'est le service qui fait la plus forte demande d'augmentation de poste et le seul à n'avoir pu contenir son budget de fonctionnement. Afin que l'esprit de solidarité au sein de l'administration soit maintenu, le PDC a proposé de supprimer deux demandes d'ouverture (-80 %) et d'en accepter deux (+160 %).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Le groupe PDC refuse l'ouverture du poste de délégué à la petite enfance. En effet, ce poste représente pour nous un début de municipalisation de la petite enfance, alors que le fonctionnement de la petite enfance à Lancy est satisfaisant. C'est le rôle du chef du service des affaires sociales que de faire l'interface avec ces institutions qui représentent le plus gros budget communal. Le groupe PDC refuse l'augmentation du poste d'aide au bénévolat. En effet, cette augmentation de 30 % n'est pas justifiée. Notre groupe a certes soutenu une motion demandant de renforcer l'action de la responsable du bénévolat et la mise en place de nombreuses démarches mais rappelle que cette motion a été amendée en précisant que ce travail devait se faire sans augmentation de coûts !

Concernant les subventions, le PDC soutient l'ensemble des subventions qui ont été versées en 2017. Par contre, nous nous sommes opposés à l'augmentation des subventions pour l'association La Virgule puisque cette association, au bénéfice d'un contrat de prestation (échu au 31.12.2017), a déjà bénéficié cette année d'une augmentation de sa subvention de 50 %. Aucune prestation supplémentaire et nécessaire ne justifie cette nouvelle augmentation de 20'000.-- CHF, sachant que la Commune de Lancy est la seule avec la Ville de Genève à travailler sur cette politique sociale. Si la Virgule veut renforcer son activité, elle doit trouver des financements ailleurs (par exemple auprès d'autres communes).

Concernant l'association Viva, le PDC a proposé – étant donné que Viva va offrir à l'Espace Palettes de nouvelles activités – d'accepter une légère augmentation de la subvention mais en aucun cas, celle proposée. Nous avons suggéré une augmentation de 20'000.-- CHF, et donc que la subvention totale pour 2018 soit de 155'000.-- CHF.

Compte tenu de ces éléments il serait totalement faux de dire que le groupe PDC est anti-social. En effet, nous acceptons une augmentation du nombre de postes et nous acceptons également une augmentation des subventions allouées.

De manière globale par rapport aux subventions dans le domaine social, nous avons accepté une augmentation de 1'777'000.-- pour le budget 2017 par rapport au budget 2016 et cette année l'augmentation demandée est de 1'948'000.--. Le PDC demande seulement de réduire de 45'000 francs cette augmentation. Cela signifie en d'autres termes que nous acceptons une augmentation de 1'900'000.--.

M. COUTO : le groupe MCG souhaite aussi remercier les fonctionnaires de la mairie qui ont fait, comme déjà depuis deux ou trois ans, tous les détails des divers points du rapport qui est présenté en commission des finances. Je veux aussi remercier M. LORENZINI pour le budget présenté, qui est bénéficiaire. J'insiste que le MCG est toujours veillant aux comptes de la commune, c'est pour cela que nous avons soutenu aussi la coupe de quelques postes et subventions dans le budget en tenant compte que, vu l'imposition qu'il va y avoir, cela peut impacter le budget de la commune. Et donc en prévoyant cela, on préfère prévenir que guérir et on est attentif : on préfère faire des coupes maintenant et si on a un excédent plus tard, d'utiliser cet excédent pour adjuer à certains secteurs, comme le social entre autres, où il y a eu des coupes de budget plutôt que d'être forcés par la suite de couper si les comptes ne sont pas à l'équilibre ou en déficit parce qu'on est un peu en doute sur le futur, c'est-à-dire que les bonnes surprises des revenus qui ont eu lieu jusqu'à maintenant risquent de se tourner plutôt en mauvaises surprises pour les revenus de la commune.

Tenant compte de tout cela, le MCG reste veillant pour qu'il n'y ait pas dans le futur une augmentation du centime additionnel qui impacterait les impôts des personnes qui habitent dans la commune de Lancy.

Nous allons voter ce budget tel qu'il est présenté.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

M. BARRY : le groupe socialiste tient tout d'abord à relever l'excellent travail du service financier pour le budget 2018 qui nous a été proposé. Nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à ce projet de budget qui était non seulement équilibré, mais même bénéficiaire et qui répondait aux attentes de la population.

Malheureusement, les groupes PLR et PDC ont exigé la suppression de plusieurs postes et ont refusé l'augmentation de subventions sociales.

Ils ont d'une part refusé l'augmentation du taux du chargé au bénévolat que nous avons souhaité voir travailler à 100%. Nous sommes déçus par les positions de ces deux groupes. Ce qui est d'autant plus grave, c'est l'incohérence du groupe PDC qui avait déposé, vous vous en souvenez, une motion dans le courant du mois d'avril, motion par laquelle il exhortait la commune à demander à la responsable du bénévolat de coordonner et dynamiser le projet de soutien aux associations.

Le groupe PDC souhaite donc élargir la mission de la chargée du bénévolat mais s'offusque de l'augmentation du temps de travail qui est nécessairement liée. Où est la cohérence, chers Conseillers municipaux ? En manque flagrant de cohérence, ils ont réussi à trouver une majorité pour refuser l'augmentation du taux de travail lié au bénévolat et le parti socialiste le déplore vivement.

D'autre part, pour le poste de délégué à la petite enfance, on nous a objecté que le projet du magistrat en charge des affaires sociales et de son service tendait à municipaliser les crèches. A notre sens, la création du poste de délégué à la petite enfance à 50% vise plutôt à répondre à un besoin qui se ressent quotidiennement. Nous avons des enfants qui vont à la crèche ou qui fréquentent la petite enfance. Il y a eu des retours de parents sur la situation. Il y a certes une coordination entre les lieux d'accueil, mais tout n'est pas rose. Ce secteur est en pleine expansion et occupe une place prépondérante aujourd'hui dans la commune. Lancy se densifie. Il y a également des projets de construction de nouvelles crèches dans notre commune. Il y a aussi le chef de service, M. DEMIERRE, qui va prendre sa retraite très prochainement. Or, c'était lui l'interlocuteur privilégié des crèches. La question qu'il faut se poser est donc de savoir si la personne qui va prendre sa place aura de suite une vue d'ensemble, saura d'emblée coordonner les activités et aura le temps nécessaire à disposition pour cette politique publique importante.

Comme nous l'aurions voulu, l'engagement d'un ou d'une déléguée à la petite enfance créait au contraire une dynamique de collaboration et de complémentarité entre les lieux d'accueil. Cette personne pourrait en effet soutenir et accompagner les structures d'accueil, contrôler et conseiller l'administration du personnel de la petite enfance et collaborer avec les comités de crèches. Le nombre de places en crèches a d'ores et déjà largement augmenté et il va continuer en ce sens avec les projets futurs – l'Adret, les Semailles, le chemin du Bac – et il n'est pas raisonnable de continuer à ne dépendre que du seul chef de service pour continuer à développer ce secteur.

Au niveau des subventions, l'association VIVA, qui fait un excellent travail pour nos aînés, a vu sa demande d'augmentation de subvention amputée par la droite. Aujourd'hui, nous savons tous le bien-fondé de cette demande d'augmentation puisqu'il s'agit d'être davantage présent au Grand-Lancy en occupant des locaux dans l'Espace Palettes. Là aussi, la cohérence n'était pas de mise puisque notre Conseil vote des projets de nouveaux locaux mais ne veut pas admettre que cela a une incidence sur les coûts de fonctionnement.

L'association La Virgule n'a pas été épargnée non plus par les mesures du groupe PLR et PDC puisque, malgré l'augmentation des prestations en faveur des SDF par la maraude et la mise en service des appartements, notamment, la majorité de droite de ce Conseil a refusé toute augmentation de subvention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Nous avons certes une responsabilité politique de transparence et de transversalité. Mais acceptons d'agir avec un minimum de cohérence ! La politique politicienne ne rime à rien. Vous ne torpillez pas le magistrat délégué aux affaires sociales dont le bilan est positif, mais plutôt les citoyens de notre commune à qui des prestations ont été refusées par mépris.

Nous rappelons que le groupe socialiste a accepté ce qui n'allait pas de soi : le projet du Conseil administratif de faire des efforts de diminution des charges de fonctionnement dans le prochain budget pour anticiper la baisse probable de nos revenus. Nous sommes une des rares communes à anticiper de la sorte la baisse des revenus. C'est la raison pour laquelle, malgré un projet de budget largement bénéficiaire, nous ne comprenons pas ces coupes qui péjorent le fonctionnement du service des affaires sociales, qui affaiblissent le travail de soutien au bénévolat, aux aînés et à la population la plus précarisée de la commune – les SDF.

A l'heure où nous parlons, la Commission des finances a été avertie des rentrées exceptionnelles dans les comptes 2016 et va être saisie d'un projet d'amortissement extraordinaire sur un crédit. Il est pour le moins choquant de s'en prendre à ce qui fait l'essence de l'existence d'une autorité politique : soutenir toutes les catégories de notre population et en premier lieu les catégories les plus faibles, alors que des rentrées extraordinaires se profilent et que le budget est largement bénéficiaire.

Nous avons connu le PDC ces législatures passées beaucoup plus à l'écoute de la population et ce changement de politique n'augure rien de bon quant au prochain budget.

Notre Conseil municipal a été toutes ces dernières années loué pour ses capacités à nouer des consensus et trouver des solutions consensuelles. Il est regrettable que ce Conseil rentre dans une logique d'affrontements stériles.

C'est pour toutes ces raisons évoquées plus haut que le groupe PS va proposer certains amendements tout à l'heure. Pour nous, ce budget ne répond nullement au maintien des prestations si nous suivons l'intérêt du développement de notre commune. Nous sommes très déçus de la position de nos collègues de la droite. Et au pire des cas, pour la bonne forme et la cohérence, nous nous abstiendrons au vote de ce budget.

Mme CARTER : voici l'amendement que propose le groupe socialiste concernant le budget 2018 suite au préavis voté lors de la Commission des finances et du logement du 6 novembre : « D'accepter la demande d'augmentation de subvention pour l'association La Virgule qui œuvre pour les sans-abris. »

En préambule, cette demande est importante pour ces personnes précarisées et fragilisées par leur situation sociale et économique. La crise du logement, la perte d'un emploi, une rupture familiale, la maladie, le divorce, ... la liste est longue, pour n'en citer que quelques-uns. Ce type de situations peut conduire la personne à devenir sans-abri. En effet, l'hébergement d'urgence et les foyers sont essentiels pour ces personnes qui se trouvent dans une situation très dramatique. Dans le cadre d'une réinsertion sociale et professionnelle, et l'encadrement et l'accompagnement socio-éducatifs sont indispensables. Il s'agit d'un long processus. Arrivé à ce stade de vie, on perd ses repères et son identité, tout ce qui fait sens dans la dignité humaine. Vivre dans la rue sans travail, sans famille, sans ressources est une vraie souffrance. C'est pourquoi il est important de soutenir ces personnes qui n'ont plus rien et qui ont des besoins accrus. De plus, le droit au logement est un droit universel bien connu dans la constitution suisse et genevoise.

L'association a été fondée en 1994 et elle est soutenue par la commune de Lancy. Pour rappel, elle s'occupe des Roulottes (6 lits), du foyer (14 lits), de l'appartement communautaire (14 lits

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

individuels) des maraudes (travail dans la rue), de la réinsertion sociale et professionnelle, de la formation des jeunes et des apprentis, de l'entretien du parc Gué.

Notre commune appuie sa politique dans le tissu associatif qui fait partie des socles sociaux. Les associations donnent une dynamique puissante à la cohésion sociale. Elles sont aussi des témoins privilégiés et des relais entre la population et la politique. Les actions de l'association La Virgule sont des actions qui déchargent et soulagent la commune du point de vue des ressources financières et humaines. Depuis le dernier contrat de prestations, de nombreux projets ont été mis en place qui nécessitent des moyens financiers supplémentaires pour mener à bien ces actions. Attendu que les nouveaux projets mis en place par La Virgule sont bénéfiques et utiles pour la population, la Ville de Lancy reçoit les rapports d'activité annuels de La Virgule afin de justifier les dépenses et les charges, le contrat de prestations valable jusqu'à la fin 2018 n'inclut pas les nouvelles dépenses dues à la gestion des nouveaux projets. De plus, le budget présente un excédent de CHF 1'764'000.-.

Il est demandé au Conseil administratif d'accorder la demande d'augmentation de subvention à l'association afin d'optimiser et de pérenniser les actions de l'association.

Mme VERGAIN : merci Mme CARTER. Je vous demanderai de peut-être écrire formellement votre amendement et de nous le transmettre. Merci.

Mme GILLIERON : nous remercions également le travail magnifique qui a été réalisé par Mme AYMON et évidemment aussi tous les pourparlers qui se sont faits au sein de la Commission des finances. Nous respectons ce travail.

Nous voulons déposer deux amendements concernant ce budget.

On a relevé donc que la hausse du taux d'activité de la coordinatrice du bénévolat n'a pas été retenue pour ce budget. Nous tenons à témoigner du retour du terrain. Mme ETIENNE-WARYNSKI a été engagée il y a plus d'un an. A présent, elle a une très bonne connaissance des collectivités lancéennes. Son soutien est très apprécié par les associations et les institutions de Lancy. Elle développe son activité dans les trois domaines qui fonctionnent grâce à des bénévoles : le culturel, le sportif, le social. Elle a donc une vision d'ensemble qui lui permet de répondre de manière équitable, cohérente et efficiente. En plus de cela, nous avons pu entendre à diverses occasions à quel point chacun lui accorde sa confiance. Son écoute l'amène visiblement à être écoutée auprès des individus et auprès des associations. Cette ouverture sur l'individuel et le collectif est complémentaire, j'insiste. Nous l'avons validé, je le rappelle, puisque nous avons voté ensemble, sauf une abstention, il y a un an, pour cette motion qui était intitulée « Des facilités pour l'engagement associatif ». Ce contact sur les quartiers a pris une ampleur inattendue mais aussi inespérée. Et en adaptant son taux d'activité à son champ d'activité, nous permettons à la coordinatrice du bénévolat d'apporter de la cohérence, des synergies, de l'équité aussi pour le fonctionnement de l'ensemble de la commune.

Alors voilà notre amendement : « Le taux d'activité de la coordinatrice du bénévolat est augmenté de 30% dès 2018. »

Mme VERGAIN : On va traiter amendement par amendement. On va commencer par l'amendement du groupe socialiste. Je vous demanderai de ne vous exprimer que par rapport à l'amendement du groupe socialiste. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. MATHIEU : Tout en soutenant la proposition du parti socialiste, juste être très clair sur quelle somme on va voter. Parce qu'on sait très bien que La Virgule a demandé CHF 100'000.-, que le Conseil administratif a accordé CHF 80'000.-, que la Commission des finances a accordé

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

CHF 60'000.- alors que j'avais demandé CHF 70'000.-. Donc je laisse le parti socialiste dire peut-être sur quelle somme nous allons voter.

Mme CARTER : Nous allons voter sur la somme de CHF 80'000.-.

Mme VERGAIN : Est-ce que vous pouvez relire votre amendement, s'il vous plaît ?

Mme CARTER : « D'accepter la demande d'augmentation de subvention pour l'association La Virgule qui œuvre pour les sans-abris à la hauteur de CHF 80'000.-. »

L'amendement est refusé par 20 non, 14 oui, 0 abstention.

Mme VERGAIN : Nous allons donc passer à l'amendement que Mme GILLIERON a déposé au sujet de l'aide au bénévolat. Je vous demanderai, comme à Mme CARTER, de relire ce que vous proposez.

Mme GILLIERON : « Le taux d'activité de la coordinatrice du bénévolat est augmenté de 30% dès 2018. »

L'amendement est refusé par 20 non, 14 oui, 0 abstention.

Mme DEGLI AGOSTI : En tant que verte et mère, je regrette vivement cette décision de suppression du poste de délégué à la petite enfance à 50 %. Ce poste aurait permis d'anticiper des soucis qui ne vont pas manquer de se présenter tant ce domaine de la petite enfance est complexe, il fait l'objet de nombreuses subventions, il est en pleine expansion puisque la Crèche de l'Adret va bientôt voir le jour, ainsi que celles du Bac et des Semailles et d'autres encore puisque la population ne cesse de croître et que les files d'attente pour l'inscription dans les crèches s'allongent chaque année.

La personne engagée, loin de diminuer la part associative des comités de crèches pourra aussi faire le lien avec les mamans de jours et les jardins d'enfants, elle simplifiera le travail administratif qui devient toujours plus compliqué. Ajoutons que nous saluons l'immense travail effectué par M. DEMIERRE sur ce domaine.

La commune de Lancy est donc en expansion, il y a de plus en plus de demandes pour la petite enfance, si on veut économiser, évitons de le faire dans le domaine de l'enfance... ces futurs adultes qui sont notre avenir.

Je propose un amendement qui prévoit un demi-poste, donc 50%, voire 40% (ce sera peut-être à voter) dans le budget.

Mme VERGAIN : vous proposez 50% ou 40% ?

Mme DEGLI AGOSTI : je propose 50%, mais on pourrait sinon voter 40%.

M. MAUGUÉ : le groupe socialiste appuie évidemment cet amendement et sollicite le vote nominal.

M. REOLON : puisqu'on est dans ce contexte, je demande le vote secret.

M. MATHIEU : je vous propose un vote normal, Madame la Présidente.

Mme VERGAIN : nous allons commencer par la demande de M. MAUGUÉ pour un vote nominal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Le vote nominal est refusé par 19 non, 13 oui, 1 abstention.

Mme VERGAIN : maintenant on va voter sur le vote à bulletin secret.

Le vote à bulletin secret est refusé par 16 non, 10 oui, 8 abstentions.

Mme VERGAIN : donc le vote à bulletin secret est refusé, par contre le vote nominal est accepté.

M. CLEMENCE : je salue l'extrême courage d'une partie de notre Conseil municipal de voter à bulletin secret sur un poste aussi important. Ceci étant dit, je rejoins certains propos qui ont été tenus, notamment le fait qu'on a un budget largement excédentaire, grâce aux efforts des services et je les en remercie, on a un boni supplémentaire de CHF 70'000.- qui a été présenté en novembre, qui n'a absolument pas été pris en compte ensuite par la Commission des finances, qui aurait permis de faire certaines subventions. Je le rappelle, les comptes chaque année sont largement plus excédentaires que le budget, on a quand même une bonne marge. Ce n'est pas parce que le département des finances fait de mauvaises estimations fiscales, qu'il corrige au mois de mars, qu'on doit faire attention et faire du catastrophisme sur le budget.

Ensuite, les projections, et cela a été très bien dit par Mme GACHET CREFFIELD, c'est l'augmentation de la population, donc des besoins, c'est une augmentation des places en crèches et c'est anticiper PF17. Pour ceux qui se rappellent ce que j'avais lu l'année passée : attention le plan quadriennal, on a RIE III qui arrive, c'est certain, on va aller dans le rouge. Résultat : le 12 février 2017, RIE III est refusé. On se retrouve une année plus tard, et une année plus tard on nous fait de nouveau du catastrophisme sur le prochain projet dont on ne connaît même pas encore les contours. Bien sûr, gouverner c'est prévoir, mais on ne peut pas commencer à faire du catastrophisme sur un plan fédéral dont on ne connaît pas les contours et encore moins sur le plan cantonal – alors bien sûr M. DAL BUSCO va nous dire : le projet était tellement génial sur RIE III (c'est pour ça qu'on a perdu à Genève, d'ailleurs) qu'on va faire quasiment la même chose sur PF17. Et du coup on fait du catastrophisme sur le budget deux ou trois ans avant que PF17 n'arrive. On est une des seules communes à le faire.

Donc je trouve vraiment incroyable avec un budget tel qu'il est présenté là, bénéficiaire, par notre Conseil administratif, de faire des coupes de la sorte et de ne pas permettre de répondre aux nouveaux besoins, de l'augmentation de la population et de l'augmentation du nombre de places en crèches qui sont nécessaires. Et quand j'entends cette municipalisation, c'est le contraire, c'est que les comités actuellement s'essoufflent et on essaie de les aider avec une aide communale. On essaie justement d'empêcher que ces crèches soient municipalisées parce que les comités s'essoufflent. Donc j'aimerais quand même qu'on réfléchisse à cela en se prononçant sur cet amendement.

Mme GACHET CREFFIELD : je me permettrai juste de rajouter que ce poste n'aura aucune incidence sur l'ouverture du nombre de places offertes aux enfants tel qu'il l'a été suggéré tout à l'heure. C'est offrir une place supplémentaire pour permettre la coordination, mettre de l'huile dans les rouages. En aucun cas vous ne pouvez dire que cela va péjorer l'accueil des enfants : le nombre de places ne va pas augmenter grâce à l'arrivée de cette personne.

M. REOLON : je pense que M. DEMIERRE va bientôt arrêter, si je ne me trompe pas. C'est la nouvelle personne qui doit quand même coordonner tout cela. C'est quand même à lui de savoir ce qu'il y a lieu de faire. On ne va pas anticiper chaque fois, dire : on va se mettre à la place de. Il vient, il organise son service et à ce moment-là on va voir.

C'est vrai qu'on est bénéficiaire, mais je vais vous rappeler un peu l'histoire. Je ne veux pas rentrer dans le biblique avec les sept vaches maigres et grasses, je vais aller plus près de chez

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

nous : les années folles, la crise de 1928, les trente glorieuses, la crise pétrolière, vous voulez que je continue ? il y a encore eu la bulle spéculative dernièrement. Alors il faut arrêter maintenant de penser : on a de l'argent, on y va. Commençons un peu à économiser ces sommes. Commençons un peu à prévoir. C'est vrai, cela fait sourire les gens, mais plus tard, quand on va venir dire : ces CHF 70'000.-, parce que c'est CHF 70'000.- chaque année qu'on va verser, ce n'est pas CHF 70'000.- seulement cette année, c'est toutes les années, et ça va aller en augmentant. Attendons d'abord de voir les choses et après on verra bien.

Mme DE VECCHI : j'aimerais juste réagir à la vision comme vous dites « catastrophiste » de nos propositions. Je ne suis pas tellement d'accord avec cela. Comme cela a été décrit, on a accepté un nombre de pourcentages de postes important, des subventions ont été accordées, il y a eu des augmentations qui ont été acceptées sans souci. Je pense qu'il ne faut pas nous mettre cela sur les bras et qu'il est important de tenir compte aussi des restrictions qui ont été demandées à tous les services, donc il n'y a pas de raison que le service social ne soit pas touché par cela. Moi qui soutiens le social à fond, je crois que c'est important de le soutenir mais avec une part de réalisme aussi. Je voulais juste rectifier cela.

Mme CASUTT : je vais juste faire un tout petit rappel. Quand je lis le résumé des comptes, on voit quand même que l'insuffisance de financement est de CHF 21'088'596.-. Actuellement, on a la chance d'avoir des taux d'intérêt qui sont très bas, donc la charge liée à cette dette est relativement faible – relativement. Mais si tout à coup on voit les intérêts augmenter, les charges seront beaucoup plus élevées. Donc il faut quand même faire attention à l'avenir et on ne peut pas continuellement augmenter la dette et les charges de la même manière. On n'a pas fait de coupes dans le budget, on a juste évité certains alourdissements de charges.

Mme VERGAIN : s'il n'y a plus de remarques par rapport au poste de la petite enfance, nous allons passer au vote nominal de l'amendement. Je vous demanderai, Madame DEGLI AGOSTI, de relire votre amendement, s'il vous plaît.

Mme DEGLI AGOSTI : je propose un amendement qui prévoit un demi-poste, soit 50%, dans le budget 2018.

M. AESCHBACHER – non / M. ANTICH – non / M. BARRY – oui / Mme BENCKER – non / M. BRUNIER – non / Mme CARTER – oui / Mme CASUTT – non / M. CLEMENCE – oui / M. COLLEONI – non / M. COUTO – non / Mme DEGLI AGOSTI – oui / M. DEROBERT – non / Mme DE VECCHI – non / M. FRANCIOLI – non / Mme GACHET CREFFIELD – non / Mme GILLIERON – oui / Mme GLASSEY – non / M. HAAS – non / M. HANIFI – non / M. HOFER – oui / Mme MARMY – non / M. MATHIEU – oui / M. MAUGUÉ – oui / M. NUROCK – non / M. PAGE – non / M. RAY – oui / M. REICHENBACH – non / M. REOLON – non / Mme ROSSELET – oui / Mme RUERAT – oui / M. SIDLER – oui / M. TEMEL – oui / M. VILLARRUBIA – oui / M. VINCENT – non

L'amendement est refusé par 20 non, 14 oui et 0 abstention.

Mme DEGLI AGOSTI : j'ai aussi proposé un poste à 40%.

M. VINCENT : je propose de voter tout de suite à 0% comme cela on accélère le processus.

M. REOLON : je soutiens la proposition de M. VINCENT, on peut voter tout de suite à 0%.

Mme VERGAIN : est-ce que vous voulez retirer ou maintenir votre amendement ?

Mme DEGLI AGOSTI : retirer.

Mme VERGAIN : donc nous allons continuer le débat. Est-ce qu'il y a encore des remarques ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

M. MATHIEU : je me demande à quoi ça sert de se cacher derrière une dette, le pire des pires qui va nous arriver. Il y a un indicateur qui me semble assez révélateur. Donc ce qu'on a voté pendant ces commissions, c'est 8/10'000'000^{ème} de la dette de la ville de Lancy, autrement il faudra 1'240 années 2018 pour arriver à boucher la dette. Donc le problème n'est pas là du tout. Le problème, c'est un problème politique et je comprends complètement que des gens ne soient pas d'accord avec moi dans cet hémicycle. Ce problème politique, il s'est passé démocratiquement et il a été voté par ceux qui voulaient le voter. Simplement cela pose un immense problème de dialogue et de cohérence pour certains.

M. AESCHBACHER : le groupe libéral-radical a étudié avec attention le budget 2018 qui nous est soumis ce soir et souhaite relever quelques points qui lui semblent importants, ce d'autant plus après ce qu'on a entendu.

Les règles du jeu fixées par le Conseil Administratif lui-même qui étaient, nous le rappelons, de trouver des économies situées entre 5 et 10 % ont été appliquées par l'ensemble des services à l'exception du service social – cela a été dit mais je pense qu'il est important de le rappeler.

Nous estimons que cette façon de procéder de la part d'un magistrat est une rupture de la collégialité de l'Exécutif – il semblerait que les Verts soient assez du même avis – ce que nous avons d'ailleurs clairement ressenti tout au long des séances de commission. L'abstention du groupe socialiste lors du vote final de la commission des finances en est également la preuve s'il en était besoin. Je pense que l'abstention du groupe social sur le vote du budget en sera encore une autre.

A réitérées reprises, nous avons entendu, alors même que nous propositions des amendements au budget dans le seul but de ne pas augmenter les charges actuelles et non pas de supprimer quoi que ce soit, que ce budget était équilibré et que les arbitrages avaient déjà eu lieu au sein du Conseil Administratif. Ce soir, on a entendu d'autres éléments, comme quoi on avait un budget qui présentait un bénéfice important, qu'on avait des rentrées au niveau des comptes qui étaient importantes et qu'on pouvait donc largement dépenser.

N'en déplaise à la gauche de cet hémicycle, le rôle de notre Conseil ne se limite pas à être une chambre de validation des décisions de la majorité du Conseil Administratif mais bien à prendre des décisions politiques.

Et le vote du budget de notre commune est la décision politique la plus importante de l'année puisqu'il orientera la politique municipale pour le futur.

Le deuxième argument non pertinent qui nous a été servi également durant toute l'étude du budget, et encore ce soir, est celui qui consiste à nous expliquer qu'en raison de l'augmentation de la population, il est nécessaire d'augmenter les prestations afin de pouvoir répondre aux attentes de nos habitants.

Comme si le fait de ne pas voter le poste à mi-temps de délégué à la petite enfance ou de refuser l'augmentation de 30 % pour le bénévolat allait dangereusement remettre en question les prestations offertes à notre population.

Il faut quand même se rappeler des réalités. Entre 2012 et aujourd'hui, alors même que la population lancéenne n'augmentait que de 8 %, le nombre d'employés affectés au service social augmentait de 20 %. Il y a donc encore une certaine marge d'appréciation.

Nous estimons également opportun de rappeler deux éléments factuels en dehors de toute interprétation politique :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

- Notre commune a subi une forte détérioration des recettes fiscales des personnes physiques
- Notre commune a eu la chance de pouvoir compter sur la fin d'un dégrèvement fiscal octroyé à une société, ce qui a généré des recettes supplémentaires de plusieurs millions.

Or, ces éléments sont par nature, pour l'un plutôt, une tendance qui va perdurer et pour l'autre, une situation exceptionnellement favorable qui ne devrait pas se reproduire toutes les années.

Ceci laisse donc présager, sans une reprise en main sérieuse de notre budget, des lendemains douloureux. La preuve s'il en est sont les projections effectuées avec le plan quadriennal qui annonce déjà des excédents de charges en 2019 pour un montant de 1.2 et de plus de 12 millions en 2022.

Pour sa part le groupe PLR estime avoir eu le courage politique de mettre un terme à cette inflation de dépenses même si le montant final est somme toute modeste.

Nous tenons à affirmer que désormais il faudra faire mieux avec autant mais que si cela ne devait pas être suffisant ces prochaines années, alors nous serons contraints de prendre des décisions plus drastiques.

Nous tenons enfin à réaffirmer ici la position du groupe PLR qui sera de s'opposer à toute hausse d'impôts. Notre commune possédant encore et toujours un taux d'imposition très élevé qui la place en queue des communes fiscalement intéressantes juste devant Vernier et Onex mais loin derrière la Ville de Genève, Meyrin ou Thônex.

Pour terminer le groupe PLR votera ce budget ainsi que l'arrêté fixant le centime additionnel en remerciant le service financier pour la qualité des documents remis et le magistrat des finances pour sa volonté manifeste de maîtriser les dépenses.

M. RENEVEY : j'aimerais tout simplement rappeler au conseiller municipal libéral qu'il n'y a pas de budget de majorité ou de minorité au niveau du Conseil administratif. Il y a un budget qui est porté par le Conseil administratif et qui est d'ailleurs présenté par le magistrat en charge des finances, qui est un magistrat PDC.

M. BARRY : le groupe socialiste pense n'avoir pas été entendu, donc on va s'abstenir au vote du budget.

Mme VERGAIN : d'autres remarques ? Non. Alors nous allons passer au vote de l'arrêté de l'examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2018 et fixation des centimes additionnels.

***Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2018
et fixation des centimes additionnels (116-17.09)***

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2018 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Vu les rapports de la Commission des finances et du logement, séances des 11 septembre, 9 octobre 2017 et 6 novembre 2017,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 122'575'530.- aux charges et de Fr. 124'339'530.- aux revenus; l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 1'764'000.-,

Attendu qu'il n'y a pas de résultats extraordinaires, cet excédent de revenus présumé constitue le résultat opérationnel de la commune,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 51'781'000.- aux dépenses et de Fr. 11'410'000.- aux recettes; les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 40'371'000.- soit Fr. 39'487'000.- aux investissements du patrimoine administratif et Fr. 884'000.- aux investissements du patrimoine financier,

Attendu que les investissements nets du patrimoine administratif sont autofinancés à raison de Fr. 19'282'404.-, soit la somme de Fr. 17'518'404.- représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement, plus l'excédent de revenus présumé du budget de Fr. 1'764'000.-; l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine administratif s'élève donc à Fr. 16'798'596.-, après élimination d'un transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de Fr. 3'406'000.-,

Attendu que l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier s'élève à Fr. 4'290'000.-, après élimination d'un transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de Fr. 3'406'000.-,

L'insuffisance totale de financement s'élève donc à Fr. 21'088'596.-,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2018 s'élève à 47 centimes,

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui / 0 non / 10 abstentions

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant de Fr. 122'575'530.- aux charges et de Fr. 124'339'530.- aux revenus; l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 1'764'000.-.
Cet excédent de revenus total présumé constitue le résultat opérationnel de la commune (pas de résultats extraordinaires).*
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2018 à 47 centimes.*
- 3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 à 100 centimes.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

4. *D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2018 jusqu'à concurrence de Fr. 21'088'596.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et financier, soit la somme des insuffisances de financement de Fr. 16'798'596.- pour le patrimoine administratif et de Fr. 4'290'000.- pour le patrimoine financier.*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2018 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

* * * * *

M. LORENZINI : comme à l'accoutumée, je voulais adresser quelques remerciements, même s'il y en a beaucoup qui ont déjà été effectués par l'ensemble des groupes politiques, au service financier, particulièrement à sa responsable Mme AYMON et à M. CHOUET qui se sont très fortement investis cette année, notamment en raison, comme on a eu l'occasion de l'expliquer, de l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 mais également lié à tous les changements de présentation qui y étaient relatifs, à l'intégration, suite aux deux séances de commission, des différentes adaptations du budget qu'il a fallu reporter ainsi que les modifications liées aux modifications des estimations fiscales parvenues entretemps.

Je voulais également remercier l'ensemble des chefs de service et leurs collaborateurs qui ont travaillé cette année depuis le mois de mai d'arrache-pied pour répondre aux objectifs fixés par le Conseil administratif en vue de réduire le budget. Et je ne vous cache pas que cela n'a pas été une mince affaire puisque l'objectif était élevé, d'obtenir un gain conséquent, et que nous sommes partis de premiers jets de budgets qui étaient déficitaires au début, donc vous pouvez voir que le travail a été conséquent.

Je voulais évidemment remercier mes deux collègues qui ont suivi ce travail dans leurs dicastères respectifs. Et enfin remercier le Conseil municipal d'avoir voté ce budget, même si je regrette que, contrairement à mon prédécesseur, je ne puisse dire « à l'unanimité », car cela n'a pas été le cas. Mais j'espère que ce vote majoritaire du budget permettra de poursuivre la politique communale lancée sous de bons auspices.

b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale (117-17.09)

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Conseil Administratif propose de maintenir le montant de la taxe professionnelle au maximum autorisé ce que les commissaires acceptent à l'unanimité (13 voix).

Mme VERGAIN : il s'agit d'un arrêté et j'ouvre le débat. S'il n'y a pas de remarques, nous allons passer au vote.

Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale (117-17.09)

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séances du 9 octobre et 6 novembre 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 34 oui / 0 non / 0 abstention

De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à Fr. 30.-

* * * * *

c) Versement de la contribution annuelle 2018 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) (Fr. 1'221'400.-) (118-17.09)

=====
M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Conseiller Administratif rappelle que, formellement, chaque année, le Conseil municipal doit voter le versement de cette contribution. Le versement de la contribution annuelle 2018 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) est accepté à l'unanimité.

Mme VERGAIN : il s'agit d'un arrêté et j'ouvre le débat. S'il n'y a pas de remarques, je passe au vote.

Versement de la contribution annuelle 2018 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) (Fr. 1'221'400.--) (118-17.09)

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton, s'est réuni à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que les attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

*Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;
Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1er janvier 2017 ;*

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séances du 9 octobre et 6 novembre 2017,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 34 oui / 0 non / 0 abstention

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'221'400.- pour le versement de la contribution annuelle 2018 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU), destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements ;*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, rubrique 0290.5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun" ;*
3. *d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602, dès 2019.*

* * * * *

d) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le magistrat en charge des finances annonce à la commission les dernières données reçues de l'administration fiscale pour 2016.

Au vu de celles-ci, il propose d'effectuer un amortissement extraordinaire. C'est le point 6 g de notre ordre du jour dont la commission traitera lors de sa prochaine séance.

8) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE - Séance du 25 octobre 2017
Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA

a) **Préavis pour la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre**

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : Le canton de Genève dispose d'un réseau de randonnée pédestre de 350 kilomètres, qui traverse la campagne, des milieux naturels ou des zones agricoles. Le Conseil Municipal doit se déterminer sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre. Le plan directeur des chemins de randonnée pédestre est de compétence cantonale. A ne pas confondre avec le plan directeur des chemins pédestres, également en consultation, qui est de compétence communale.

Le but de la révision est d'améliorer le développement et le maintien d'un réseau cohérent et équilibré de chemins de randonnées pour le canton et d'avoir un réseau attractif. Les principales mesures proposées concernent la sécurité des sentiers, la diminution de la part de revêtement goudronné et l'intégration des thématiques campagne et terroir.

La Ville de Lancy est peu touchée par la révision, car seuls trois secteurs concernent la commune : une partie du bord du Rhône, la promenade de l'Aire et le chemin de Grange-Collomb, le long de la Drize. Ce dernier secteur se situe à deux tiers sur Carouge et la gestion est déléguée à Carouge, qui consulte Lancy. En outre, d'un point de vue technique au niveau lancéen, il n'y a aucun enjeu dans le cadre de la révision.

Les questions des commissaires ont porté sur des promenades particulières, sur les responsabilités quant à l'entretien des chemins, sur leur balisage, sur leur perméabilité, sur d'éventuelles cartes de randonnées et sur les parcs à chiens.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

En termes de responsabilités, les gros ouvrages, les problèmes de stabilité de terrain et les balisages sont à la charge du canton. Le nettoyage et la gestion des déchets sont délégués aux communes. A Lancy, l'entretien est minime : nettoyage hebdomadaire des papiers, souffleuse pour les feuilles mortes. Les coûts d'entretien sont déjà assumés aujourd'hui.

Sur la question du balisage, il est possible de soumettre des propositions au canton. Cependant la commune préfère établir des balisages, des cartes et des itinéraires communaux afin de valoriser l'identité communale.

Concernant les revêtements des chemins sur Lancy, la majorité sont perméables. Il n'est donc pas possible d'apporter beaucoup d'améliorations. Concernant plus spécifiquement le chemin des Verjus, celui-ci a un statut de route. Il est uniquement possible d'espérer pouvoir continuer à longer l'Aire, dans le cadre d'éventuelles modifications de zones. Et cela concerne le plan directeur communal.

Sur la question des cartes des promenades cantonales et communales, une carte petit format a été réalisée il y a 5 ans. Comme le plan directeur communal est en cours de révision, il permettra de définir les chemins pédestres communaux, de faire des liens avec les chemins de randonnée pédestre cantonaux et d'y introduire les parcs et les parcs à chiens. Les cartes seront établies en conséquence. La commune a également pour objectif de réaliser un plan piéton.

Enfin, concernant la question des chiens qui peuvent être lâchés sur un certain périmètre du bord de l'Aire et doivent être tenus en laisse dans un périmètre adjacent, les compétences sont au canton. Cette problématique sera présentée et discutée lors d'une prochaine séance de commission.

Dans la proposition de résolution, la synthèse des observations liée à la mise à l'enquête publique est mentionnée. Toutefois, comme dans la révision du plan directeur il n'y a aucune mesure sur la commune, le travail a été facilité.

En conclusion, un préavis favorable est donné à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre, à l'unanimité (1 S, 2 PDC, 2 PLR, 2 VE, 1 MCG).

Mme VERGAIN : il s'agit d'une résolution, j'ouvre les débats. S'il n'y a pas de remarque, je passe au vote de la résolution.

PREAVIS COMMUNAL POUR LA REVISION PARTIELLE DU PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE

Vu la lettre du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture du 13 septembre 2017, relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre ;

Vu la synthèse des observations liées à mise à l'enquête publique du projet de révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre, et transmises à la Ville de Lancy en date du 13 septembre 2017 ;

Vu les dispositions de l'article 5, al. 3, de la Loi sur l'extension des voies de communication et de l'aménagement des quartiers ou localités (LEXT L 1 40) ;

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 1, let. f) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission du développement durable, séance du 25 octobre 2017 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

par 32 oui, 0 non et 1 abstention

de préavis favorablement la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre no 2016-01

* * * * *

b) Divers

=====

Mme VILLARUBIA présente le sujet : j'ai plusieurs divers :

- Les constatations de dépôt de gravats dans les rivières et ruisseaux : il est nécessaire d'appeler le Service de l'environnement de la commune, qui interviendra auprès des services cantonaux.
- La politique de la commune concernant les installations d'épingles à vélos consiste à installer une infrastructure minimaliste, et de la compléter par la suite, en fonction de l'utilisation réelle. A la Place du 1^{er} Août, l'utilisation effective étant très grande, des épingles à vélos supplémentaires seront installées en début d'année 2018.
- Concernant la pondération particulièrement basse des critères de développement durable dans les appels d'offre marchés publics, de gré à gré ou sur invitation (2% dans plusieurs appels d'offre récents), la commune souhaitant maîtriser ses coûts, le critère financier reste le plus important, tout en essayant de valoriser la proximité des entreprises, les entreprises formatrices et le développement durable. L'ambition est de revoir les critères d'adjudication pour les marchés publics et la commune travaille par opportunité en regardant quelles thématiques seraient mises en valeur sur chaque projet. Pour ce qui est des appels d'offres de gré à gré, le projet des achats responsables s'inscrit dans plusieurs thématiques (achat de fournitures de bureau, de textiles professionnels ou de véhicules).
- Les travaux du parc Louis-Bertrand seront terminés en novembre après avoir testé les jeux pour les aménagements extérieurs. La commune est dans les délais concernant ce chantier, qui n'a pas posé de problèmes particuliers.
- Par contre, l'aménagement du parc des Morgines a pris beaucoup de retard, en raison de la Bergerie, qui fait 2m² de trop pour les services cantonaux chargés de remettre les autorisations de construire.

- 9) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 30 octobre 2017 –
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 6 novembre 2017 –
Rapporteur : M. AESCHBACHER**
-

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

a) Bâtiment Communes-Réunies 86b – Centre d'action sociale – Travaux d'agrandissement – Crédit de construction (Fr. 370'000.-) (119-17.10)
=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : L'Hospice Général demande depuis longtemps une augmentation de la surface pour le centre d'action sociale aux Communes Réunies. L'Hospice a également réfléchi à la possibilité de réunir les structures du Grand et du Petit-Lancy. L'opportunité se réalise aujourd'hui car les 3 arcades situées à côté du CAS se libèrent. Les travaux consisteront à procéder à l'isolation des murs, la suppression des faux plafonds, la mise en place d'un plancher et d'une nouvelle installation électrique, la création d'ouvertures en façades et d'une entrée principale. Les sorties de secours devront être réaménagées. De nouveaux sanitaires et un local de concierge seront créés et la cafétéria sera agrandie.

Concernant la création d'une zone de travail en open space, il est répondu que cela correspond à une demande spécifique de l'Hospice Général.

La demande de crédit est préavisée favorablement par 9 voix (3 PS, 2 PDC, 2 PLR, 2 MCG), 0 voix contre et 2 abstentions (1 PS et 1 Vert)

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Conseil administratif explique au commissaire que l'Hospice général souhaite depuis longtemps regrouper ses activités au Grand-Lancy. Avec ces travaux, la commune pourra répondre à cette demande. Il précise qu'au vu de la loi sur le désenchevêtrement, un compromis avec l'IMAD a été trouvé afin de ne pas préteriter la commune. Le crédit de construction pour des travaux d'agrandissement au bâtiment Communes-Réunies 86bis, centre d'action sociale, est accepté par la commission des finances à l'unanimité.

Mme VERGAIN : il s'agit d'un arrêté et j'ouvre le débat. S'il n'y a pas de remarques, nous allons passer au vote.

***Bâtiment avenue des Communes-Réunies 86 bis
Hospice général, Centre d'action sociale (CAS)
Travaux d'agrandissement – Crédit de construction Fr. 370'000.-- (119-17.10)***

Vu la nécessité d'agrandir les locaux du Centre d'action sociale (CAS) situés au 86bis, avenue des Communes-Réunies ;

Vu que le regroupement des locaux du CAS a été validé par la Ville de Lancy et accepté par l'Hospice général ;

Vu l'accord du Département de l'emploi, affaires sociales et santé sur l'octroi d'une subvention cantonale pour 2016, ainsi que d'une subvention cantonale ponctuelle pour 2017 ;

Vu l'octroi d'une subvention par le Fonds de collectivité énergétique ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 octobre 2017 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 6 novembre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

DECIDE

à l'unanimité, soit par 34 oui / 0 non / 0 abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 370'000.-- destiné à des travaux d'agrandissement des locaux du CAS situé au 86bis, avenue des Communes-Réunies,*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 58.503,*
3. *de financer partiellement ce crédit par les recettes d'investissements suivantes :*
 - *Une subvention cantonale (Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé – DEAS), estimée à Fr. 120'000.-- (taux de subventionnement de 33%), rubrique 58.661*
 - *Une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques, estimée à Fr. 5'670.--, rubrique 58.661*
4. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 58.143,*
5. *d'amortir la dépense nette en 20 ans dès 2018 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 58.331,*

* * * * *

b) Villa Bernasconi – Réfection de l'enveloppe et traitement de l'accueil, aménagements extérieurs – Crédit d'étude (Fr. 150'000.-) (120-17.10)

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : La villa Bernasconi, construite en 1828, et achetée par Lancy en 1991, n'a jamais fait l'objet de grands travaux ou de rénovation. Actuellement la villa présente de très lourds défauts en termes de fuites au niveau de la toiture, les murs en crépis sont en mauvais état, les fenêtres sont en simple vitrage. Il faudra procéder à une expertise des murs de soutènement. L'accessibilité doit également être refaite afin de permettre un accès aux étages aux personnes à mobilité réduite.

Un commissaire s'interroge s'il ne serait pas pertinent d'élargir le spectre de l'étude à l'intérieur de la maison afin de l'adapter réellement à un centre culturel. Concernant la création par exemple d'une grande salle d'exposition, il lui est répondu que la Dépendance remplit ce rôle maintenant. Quant à la typologie de cette maison de maître, elle est très appréciée des artistes. De plus cette maison étant répertoriée à l'inventaire, il sera très difficile de modifier de manière forte le cloisonnement de la maison.

Concernant les aménagements extérieurs, ils concerneront aussi bien l'esplanade que le parc. L'arrêté est préavisé favorablement à l'unanimité.

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseil administratif annonce que ce crédit d'étude comprend plusieurs volets. Le crédit de 150'000.- inclut principalement les honoraires d'architectes et d'architectes paysagistes afin d'avoir une réflexion au-delà du parvis d'un village, ingénieurs civils, ingénieurs chauffage, ventilation sanitaire spécialiste des sondages.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Le crédit pour la réflexion de l'enveloppe traitement de l'accueil aménagement extérieur de la villa Bernasconi est accepté par la Commission des finances à l'unanimité.

Mme VERGAIN: C'est un arrêté j'ouvre le débat.

M. MATHIEU : Peut-être un petit complément qui concerne la villa Bernasconi et le parc. Donc, si c'est dans le périmètre, ce serait important que l'on réfléchisse aux équipements pour les manifestations. J'apprécie particulièrement les toilettes sèches mais si elles pouvaient être situées ailleurs que dans des gouilles ce serait bien. J'apprécie beaucoup moins tout ce qui est eau de vaisselle dont les associations ou les gérants de buvettes ne savent pas quoi en faire. Je n'apprécie surtout pas le groupe électrogène qui fabrique de l'électricité à base de pétrole.

M. BRUNIER : le MCG a bien étudié les procès-verbaux des commissions de travaux et constructions ainsi que finances et logement. Un déplacement sur site pour une appréciation visuelle de la façade a été effectué. Il ressort que les motifs de la rénovation ne sont pas clairs. Par exemple, M. Rudaz nous affirme ceci : « Nous avons fini la Dépendance et il faut s'attaquer maintenant à l'enveloppe de la villa. Les chéneaux se bouchent, les crépis comprennent de l'amiante. » Donc on parle d'un ou de deux crédits de réalisation. En résumé, il nous faut absolument être précis sur ces travaux pour les orienter dans le sens que nous souhaitons. Le MCG a déjà averti par le passé les membres du conseil administratif qu'il ne veut plus être mis devant le fait accompli d'un projet nébuleux. Le MCG demande le renvoi en commission de travaux.

M. LORENZINI : il s'agit là d'un crédit d'étude. L'objectif même d'un crédit d'étude est d'étudier les sujets de manière plus précise, les rénovations à réaliser, pour chiffrer et présenter un projet concret au conseil municipal. La maison est objectivement en mauvais état. On peut faire une sortie avec la commission pour l'évaluer. L'enveloppe de ce bâtiment (notamment le double vitrage) est à reprendre, c'est une évidence. Le point qui reste ouvert concerne les travaux intérieurs. Doit-on faire des interventions légères ou plus lourdes ? Je pense qu'il est légitime qu'il y ait un débat avant le vote de construction. Les problèmes évidents à régler sont ceux de l'accessibilité universelle qui n'est pas respectée. Pour un bâtiment qui accueille du public c'est un vrai problème. La salle de bain date de 1960 et ne sera pas très utile. Ces questions devraient, avant le dépôt de l'autorisation de construire, faire l'objet d'un débat avec les membres de la commission.

Mme VERGAIN : S'il n'y pas d'autres remarques, je propose de voter sur le renvoi en commission,

Le renvoi en commission est refusé.

Mme VERGAIN : Nous allons passer au vote.

***Villa Bernasconi – Réfection de l'enveloppe,
traitement de l'accueil et aménagements extérieurs
Crédit d'étude de Fr. 150'000.-- (120-17.10)***

Vu le souhait de la Commune de Lancy de préserver et de développer son patrimoine historique et immobilier ;

Vu la nécessité de procéder à la réfection de l'enveloppe de la Villa Bernasconi, visant à une amélioration de son bilan énergétique ;

Vu la nécessité de procéder à un réaménagement du haut du parc, notamment autour de la Villa Bernasconi et de la « Dépendance » ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 octobre 2017 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 6 novembre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 27 oui / 0 non / 7 abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 150'000.— destiné à financer les études pour la réfection de l'enveloppe et des aménagements extérieurs de la Villa Bernasconi ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 30.503 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 30.143 ;*
4. *en cas de réalisation du projet, ces frais d'étude seront intégrés au crédit de réalisation et seront amortis conjointement en 30 ans (MCH2), sous la rubrique 30.331 ;*
5. *de prévoir, au cas où le projet ne se réaliserait pas, un amortissement de 5 annuités dès l'année qui suit l'abandon du projet, sous la rubrique 30.331 ;*

* * * * *

**10) COMMISSION CONJOINTE DES SPORTS ET DES FINANCES ET DU LOGEMENT –
Séance du 31 octobre 2017 – Rapporteur : M. Damien SIDLER**

a) Présentation du rapport de l'auditeur des comptes du Lancy FC

La Présidente : M. SIDLER vous avez la parole pour le point a. Il s'agit d'une information.

M. SIDLER présente le sujet : La Ville de Lancy a mandaté une fiduciaire, chargée d'examiner la comptabilité du club au 30.04.2017. Comme il s'agit d'un bouclage intermédiaire, l'année comptable du club se terminant à fin juin pour coïncider avec le calendrier sportif, M. Gautier précise que sa fiduciaire a mené deux examens succincts selon la Norme d'audit suisse 910 «Review». L'un porte sur le club Lancy FC et l'autre sur le Lancy Management SàRL. Cette dernière entité est chargée de la gestion des salaires des joueurs dont les risques d'accidents accrus occasionnent des primes d'assurance bien plus élevées que pour le personnel administratif.

La fiduciaire n'a pas relevé de faits majeurs qui laissent à penser que les états financiers ne donnent pas une image fidèle du patrimoine.

Cependant, la fiduciaire relève les faiblesses suivantes de gouvernance:

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

- pas de système de contrôle interne clairement établi
- existence d'une structure annexe, le Lancy Management SàRL, qui complique singulièrement la situation et cause des difficultés de lisibilité, transparence, sans compter le surcroît de coût de maintenance, coûts fiscaux et de gestion, alors que la motivation était des économies d'assurances.
- manque de tableaux de bord pour assurer le pilotage en cours d'année
- manque de compréhension des organes quant aux exigences légales, notamment un défaut de contrat de travail pour la plupart des collaborateurs et une rectification de l'inscription douteuse au registre du commerce. A ce jour la SàRL figure au bilan du Lancy FC, alors que le club n'est formellement détenteur d'aucune part, ces dernières étant détenues à 50/50 par deux personnes physiques.

La fiduciaire relève les faiblesses suivantes dans l'exécution et le contrôle :

- pas de systématique de travail et de contrôle des écritures, factures et autres pièces comptables.
- la fiduciaire relève encore des risques de reprise sur prélèvements sociaux et constate encore que le bouclage des états financiers au 30 juin 2016 n'a pas été fait de façon symétrique entre l'association et la SàRL. La distorsion de près de 77'000 n'a pas été rectifiée lors de la dernière AG.

A la demande d'un commissaire concernant la nécessité de maintenir la SàRL, M. Gautier précise avoir fait appel à un courtier en assurances qui a affirmé pouvoir distinguer plusieurs catégories de risques dans un même contrat. De son point de vue, la SàRL n'a donc pas de valeur ajoutée dans cette structure. La simplification voudrait alors que l'association reste seule.

b) Situation actuelle du Lancy FC

=====

M. SIDLER présente le sujet : La commission conjointe a auditionné MM. HAYOZ, MOSCA, VISCO, et HENRIOD, membres du comité du Lancy FC.

M. Visco a donné lecture d'un document relatif à la situation actuelle du Lancy FC. Il a énuméré les actions entreprises pour corriger les erreurs et lacunes constatées par la Cour des comptes et la fiduciaire, pour la plupart héritées de l'ancien comité.

Aujourd'hui, la nouvelle équipe s'attelle à remonter la pente et les imperfections comptables, relevées par l'examen succinct des comptes par la fiduciaire après 10 mois sur 12, devraient être entièrement rectifiées d'ici la prochaine AG. C'est pour cela que le comité a choisi la même fiduciaire que la Ville de Lancy pour les auditer annuellement, ce qui facilite l'effort de transparence. L'objectif du comité est de remettre les comptes audités au minimum dix jours avant la tenue de l'Assemblée générale à tous les membres du club. Les comptes validés et le rapport de l'auditeur seront transmis avec plaisir à la Commission conjointe.

Les représentants du Lancy FC concèdent qu'ils font actuellement face à des soucis de trésorerie. C'est pourquoi ils ont initié deux demandes auprès du Conseil administratif de la Ville de Lancy : l'une porte sur une avance d'une tranche partielle du subventionnement de l'année 2017, l'autre sur la demande de prêt sans intérêt de Fr. 140'000.- sur laquelle la commission conjointe et le Conseil municipal auront à se prononcer.

La budgétisation pluri-annuelle montre un retour à la normale d'ici quelques années.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

A différentes questions des commissaires, ils précisent encore qu'il n'est pas dans leur intention immédiate de liquider le Lancy Management SàRL. Le transfert des parts nominatives et leur nouvelle répartition est leur priorité actuelle. L'objectif est que le Lancy FC se voie rétrocéder 98% des parts de la SàRL. Deux personnes physiques désignées par le comité garderaient le solde pour avoir une signature conjointe.

M. Renevey indique qu'il sera demandé à la fiduciaire de confirmer l'existence d'un contrat à différents taux de prime et que la question de l'intérêt de maintenir le Lancy Management SàRL reste ouverte au sein du Conseil municipal.

c) Rapport de la Cour des comptes sur le Lancy FC, suite à donner

=====

M. SIDLER présente le sujet : M. VISCO rappelle la série de recommandations que la Cour des comptes avait relevée et présente leur état d'avancement :

Recommandation 1) Préciser les prestations attendues avec la Ville de Lancy. Un avenant au contrat de prestations sera présenté au point suivant de l'ordre du jour.

Recommandation 2) Amélioration de la gouvernance à court terme, notamment la tenue et la gestion des procès-verbaux. M. VISCO explique que cela a été réalisé et qu'un modèle proposé par la Cour des comptes a été suivi.

Recommandation 3) Respect des exigences statutaires et contractuelles. Ce point incluait la révision des états financiers de 2015 et 2016, qui ont été corrigés. L'Assemblée générale aura lieu au mois de novembre.

Recommandation 4) « Mise en place d'une gestion appropriée des conflits d'intérêts » : Réalisée. Un document a été signé.

Recommandation 5) « Système de contrôle interne concernant les débours, contrôle de la caisse et double signature bancaire » : Réalisé, notamment grâce à un règlement des remboursements de cinq pages, qui a été édité et signé par tous les membres du Comité.

Recommandation 6) « Revoir la pertinence de la structure de Lancy Management » : En cours.

Dernière recommandation 7) « Respecter les exigences en matière de présentation des états financiers » : Réalisée, suite à l'intervention de la fiduciaire Gautier qui a fait les ajustements sur les années précédentes.

d) Présentation du nouveau contrat de prestation entre la Ville de Lancy et le Lancy FC

=====

M. SIDLER présente le sujet : M. Renevey résume le reproche principal de la Cour des comptes qui déplorait que les contre-prestations attendues par la Ville dans le contrat de subventionnement n'étaient pas assez précises pour qu'elles puissent être vérifiées. Une réflexion a été menée avec l'aide de la Cour des comptes pour trouver la meilleure solution. Il

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

a semblé plus simple de maintenir le contrat de prestation actuel et de spécifier dans un document annexe les attentes de la ville de Lancy.

En se basant sur les missions du LFC décrites à l'article 4 de la convention, un tableau de bord a été construit, précisant les objectifs attendus et les indicateurs permettant de mesurer leur atteinte ou non. Un rapport annuel rendra compte de la situation.

M. Renevey précise que ce document a été signé par toutes les parties.

Certains commissaires déplorent que l'avenant au contrat de prestation ne porte que sur une seule des recommandations et que d'autres exigences relatives à la gestion du club et aux normes comptables auraient pu être incluses.

e) Octroi d'un prêt au Lancy FC (Fr. 140'000.-) (122-17.10)

=====
M. SIDLER présente le sujet : M. Renevey rappelle qu'il s'agit d'un prêt qui sera remboursé à raison de CHF 40'000 en 2019, 50'000 en 2020 et 50'000 en 2021, à l'instar de ce qui est pratiqué avec d'autres clubs communaux, tel le Lancy-Natation ou le Grand-Lancy FC à l'époque.

Comme cela a été énoncé lors de l'audition, la planification financière pluriannuelle laisse apparaître un déficit de trésorerie de cet ordre de grandeur qui devrait s'estomper progressivement.

Certains commissaires demandent si l'on peut vraiment déjà dire à ce stade que le LFC est sur une pente ascendante. Ils se demandent s'il ne s'agit pas au final d'une subvention complémentaire déguisée pour palier à la réduction de CHF 50'000 de la subvention annuelle.

M. Renevey précise qu'une reconnaissance de dette sera signée.

Un commissaire se demande s'il ne faudrait pas lier ce prêt à la suppression de la SàRL, qualifiée de verrue à plusieurs reprises par d'autres commissaires. Il n'est pas suivi.

Un amendement est proposé afin de conditionner l'octroi de ce prêt à un contrôle semestriel (au lieu d'annuel) des états financiers du club et de la SàRL jusqu'au remboursement intégral. Il est refusé nettement (4 voix pour, 15 contre, 0 abstentions)

Au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité des membres des commissions conjointes des sports et des finances et logement.

Mme VERGAIN : j'ouvre le débat vu que c'est un arrêté.

M. REOLON : Le MCG va accepter de voter en faveur de ce prêt de CHF 140'000.- en espérant que Lancy FC réduise drastiquement sa facture. Nous donnons chaque année plusieurs milliers de francs à ce club. Nous partageons, même si ce n'est que partiellement, l'avis d'un lecteur paru dans un journal local. Il ne faut pas oublier que cette somme d'argent généreusement offerte par la ville de Lancy est de l'argent public que nous devons gérer au mieux et rendre des comptes aux habitants de la commune. Il tient à souligner que ces donations doivent promouvoir le mouvement junior et ne doivent pas servir à payer des primes de masse pour les joueurs de la première et deuxième équipe.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Mme VERGAIN : d'autres remarques ?

M. COUTO : Nous allons soutenir ce prêt. Mais dans la mesure du possible, on aimerait que le Conseil administratif fasse le nécessaire pour que cette fameuse SàRL soit radiée et tout rapatrier au nom de l'ancien FC inter-associations. On compte sur le Conseil administratif pour faire cela.

Mme VILLARRUBIA : je ne vais pas refaire la liste à la Prévert de tous les problèmes qui ont été présentés. Ils sont assez nombreux, manque de gouvernance, pas de système de contrôle, une structure SàRL compliquée, etc. On a eu un rapport de la Cour des Comptes. On a eu deux rapports succincts complémentaires, on a eu une diminution de la subvention par le passé, on ne sait pas trop pourquoi, mais enfin peut-être parce qu'il y avait trop. On a une avance de trésorerie de CHF 175'000.- et on a la Cour des comptes qui nous dit que la valeur estimée de tous les biens est de 2.3 millions. Le calcul va être fait, on sera au clair dans le budget 2019. Aujourd'hui, on propose un prêt supplémentaire de CHF 140'000.- et on dit que tout va bien Mme la Marquise. Le dernier comité a fait des erreurs mais celui-ci, on peut lui faire confiance. Il me semble que par le passé, avec l'ancien comité, on avait tenu le même discours. Donc, nous les Verts, on accorde la confiance au nouveau comité – en tout cas moi, j'accorde la confiance au nouveau comité – on accorde aussi la confiance au Conseil administratif pour faire le travail. Toutefois, on aimerait, vu les circonstances assez exceptionnelles, qu'on ait une mesure particulière supplémentaire et nous proposons un amendement : de modifier le point 2 de l'arrêté et de demander au Lancy FC de fournir semestriellement à la Ville de Lancy le détail de ses dépenses et recettes pendant la durée du prêt. Cela ne nous semble pas démesuré, c'est une opportunité de pouvoir entretenir un dialogue régulier avec Lancy FC, de pouvoir discuter ces comptes. De toute manière, ils le font au minimum tous les trois mois pour des raisons de TVA et de toute manière, tous les mois – ils nous l'ont confirmé. Cela permettra d'anticiper un éventuel montant de CHF 140'000 à fonds perdus et comme ce Conseil municipal a voté ce soir à une grande majorité PDC /PLR des amendements qui visent à anticiper pour les prochaines années les pertes financières, je propose qu'on surveille ce prêt d'un peu plus près pendant sa durée.

M. MATHIEU : effectivement on va soutenir ce prêt pour le Lancy FC. Notez que le FC Lancy a une subvention de CHF 700'000.- par année, notez aussi que cette somme de CHF 140'000 est le 120% de ce que l'on a refusé aux sans-abris, aux personnes âgées et à d'autres associations. Donc, est-ce que la Ville de Lancy ne prête qu'aux riches ?

Mme CASUTT-ETTER : je vais quand même revenir sur une résolution que le PDC avait proposée il y a quelques années : que toutes les associations qui touchent plus de CHF 100'000.- de subventions aient un contrôle, soit par un Conseiller municipal, soit par un chef du service. C'est le cas dans toutes les maisons de quartier où un Conseiller municipal fait partie du comité. On nous a dit qu'il n'y avait pas besoin, qu'il y avait un chef de service des sports pour tout ce qui concerne les sports, un chef du service social et la petite enfance, etc. On voit maintenant que certaines choses auraient pu être remarquées un peu plus vite. On se rend compte que pendant les derniers mois de l'ancien comité, il n'y avait pratiquement plus de réunions et celles-ci se faisaient à une ou deux personnes. De cela, on n'a jamais été averti. Si un Conseiller municipal avait fait partie de ce comité, on l'aurait tout de suite su, du moins, je l'espère. Il n'y a pas besoin d'avoir fait de hautes études de gestion pour se rendre compte que quand un comité est tenu par une ou deux personnes, qu'il n'y a plus aucun PV, il y a un dysfonctionnement au niveau de la gouvernance de cette association. Donc, on ne va pas revenir avec la demande d'une surveillance du municipal au niveau des associations qui touchent de fortes subventions, mais on demande vraiment que le chef du service attaché, soit au sport, au social ou à la culture, suivant les subventions, fasse vraiment son travail, contrôle vraiment que les PV de comité soient établis. On vous demande d'être quand même vigilant. Evidemment qu'on ne va pas s'opposer à la demande de prêt de CHF 140'000.-, on

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

sait que cela touche beaucoup d'enfants de la commune et qu'il n'y a aucun intérêt à couler cette association

M. RENEVEY : je pense très sincèrement que le comité actuel serait très heureux que des membres du Conseil municipal fassent partie du comité pour l'étoffer. J'appelle les candidats volontiers. Je rappelle que c'est assez lourd puisqu'ils ont quand même des comités toutes les deux semaines.

Mme VERGAIN: est-ce qu'il y a encore des remarques ? Si tel n'est pas le cas, on passe au vote de l'amendement du groupe des Verts qui consiste à modifier le point 2 :

« Demander au Lancy FC de fournir semestriellement à la ville de Lancy le détail de ses dépenses et recettes pendant la durée du prêt et en cas de non respect de cette clause, la ville de Lancy se réserve le droit de suspendre le versement de sa subvention ordinaire ».

L'amendement est accepté par 21 oui, 1 non, 12 abstentions.

Mme VERGAIN : je procède au vote de l'arrêté amendé.

Octroi d'un prêt au Lancy Football Club (Fr. 140'000.--) (122-17.10)

Vu les difficultés financières que rencontre le Lancy Football Club, se traduisant notamment par un manque de trésorerie ;

Vu la demande de ce club d'obtenir un prêt de Fr. 140'000.-- lui permettant de faire face à ses engagements, sans impacter sur ses objectifs sportifs et administratifs ;

Attendu que la Ville de Lancy considère que le Lancy Football Club est une société sportive active sur le territoire communal, qu'elle joue un rôle important dans la vie associative communale, particulièrement en faveur de la promotion du sport chez les jeunes, et que ses activités doivent se maintenir ;

Vu le rapport de la Commission conjointe des sports et des finances et du logement, séance du 31 octobre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

par 32 oui / 0 non / 2 abstentions

- 1. D'octroyer au Lancy Football Club un prêt sans intérêt de Fr. 140'000.--, remboursable dès le 30 juin 2019, à raison de Fr. 40'000.-- la première année, Fr. 50'000.-- le 30 juin 2020 et Fr. 50'000.-- le 30 juin 2021,*
- 2. De demander au Lancy Football Club de fournir semestriellement à la Ville de Lancy le détail de ses dépenses et recettes, pendant la durée du prêt. En cas de non-respect de cette clause, la Ville de Lancy se réserve le droit de suspendre le versement de sa subvention ordinaire,*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

3. *De comptabiliser le prêt de Fr. 140'000.-- au compte des investissements, rubrique 525 compte 34.525,*
4. *De porter ce prêt au bilan, rubrique 34.155,*
5. *De comptabiliser les remboursements du prêt sur le compte de recettes, rubrique 625 compte 34.625.*

* * * * *

- 11) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – séance du 30 octobre 2017**
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD
COMMISSION DES SPORTS - Séance du 6 novembre 2017 –
Rapporteur : M. Damien SIDLER
COMMISSION DES FINANCES - Séance du 6 novembre 2017 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
-

a) Présentation du schéma de circulation rampe du Pont-Rouge / Chemin des Pâquerettes

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : La commune rencontre des difficultés avec le fonctionnement de la place des Ormeaux. La principale concerne le transit des véhicules, qui empruntent le chemin des Pâquerettes, en parallèle de la route de Chancy ou transitent par la Place des Ormeaux pour se rendre dans le secteur Pont-Rouge.

Une étude a été réalisée sur l'ensemble du périmètre. Il ressort globalement que sur 800 véhicules qui entrent ou qui sortent, un peu moins de 40 % sont du transit qui pourrait passer ailleurs. Plusieurs objectifs ont été fixés : dissuader le transit à travers la poche modérée, sécuriser les modes doux et garantir la progression des bus. Quant aux contraintes, elles sont les suivantes : garder l'itinéraire du bus 21, maintenir la circulation bidirectionnelle des vélos sur tous les axes, maintenir l'arbre dans le carrefour de la rampe du Pont-Rouge et du chemin des Vieux-Chênes et limiter autant que possible les reports de trafic sur les gros carrefours. L'étude a également pris en compte les autres projets qui seront réalisés dans la commune.

L'étude a pu démontrer que la seule solution pour supprimer le transit dans la poche des Pâquerettes, était d'agir sur le carrefour du chemin des Vieux-Chênes et de la rampe du Pont-Rouge. Même si le report de charge sera important sur le carrefour de la route de Chancy, il n'y a pas d'autre solution.

Plusieurs commissaires font remarquer que même si la solution proposée est la seule possible, il est fort dommageable d'engendrer une densification supplémentaire sur un carrefour déjà saturé. Un autre relève que la solution de délestage, qui prévoit de passer par la Route de Chancy pour rejoindre la Praille, même si théoriquement cela n'augmentera la durée du trajet que de 1 à 2 minutes, cela fait beaucoup lorsque les conducteurs ont déjà passé beaucoup de temps dans les embouteillages.

La proposition faite par le Conseil administratif d'accepter ce schéma de circulation est acceptée par 9 voix pour (3 PS, 1 Vert, 2 PDC 2 MCG et 1 PLR) et 2 abstentions (1 PDC et 1 PLR).

Mme VERGAIN : merci. Il s'agit d'un vote, j'ouvre le débat.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Mme GILLIERON : nous trouvons tous important de réserver à nos communiens quelques espaces de vie et promenades qui soient paisibles, qui échappent aux embouteillages, c'est à mon sens le sens de ce vote. Ce qui n'empêche pas les Verts de reconnaître qu'on se retrouve déjà aujourd'hui sur la route de Chancy avec des flux bien bloqués. Le problème est lié à la décision de M. Barthassat d'ouvrir les flux à Bernex. Avec sa mise en place de zone verte, il reporte le problème plus loin, sur nos communes. Nous voterons donc oui à cet arrêté en voulant qu'il soit une réponse à la politique actuelle du canton.

Mme VERGAIN : d'autres remarques ? On passe au vote.

Le schéma de circulation rampe du Pont-Rouge/chemin des Pâquerettes est accepté à l'unanimité.

b) Tennis club Lancy-Fraisiers – rénovation du sous-sol du bâtiment et aménagements extérieurs – crédit d'investissement 1'350'000-

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : La demande de crédit concerne la rénovation du sous-sol du bâtiment et les aménagements extérieurs.

Concernant le bâtiment, au niveau du sous-sol du bâtiment, il est prévu de refaire les sanitaires, les douches, les vestiaires ainsi que la zone de stockage pour le matériel et les victuailles. Il s'agira également de mettre l'accès au bâtiment sous passe électronique et de fermer un nouveau local poubelles pour des questions de salubrité.

Concernant les aménagements extérieurs, il s'agit de construire un padel, nouveau jeu en vogue, réaliser divers équipements comme du mini-tennis, des jeux, du mobilier urbain, et des aménagements paysagers. Il est également prévu d'installer des mâts d'éclairage avec un éclairage LED à très faible dispersion de lumière. Il a été décidé de conserver le cordon boisé situé le long de la parcelle et finalement le cheminement piétons ne sera pas déplacé.

Un commissaire propose de voter uniquement la part du crédit qui concerne la rénovation du bâtiment, puisque la demande de crédit concerne seulement pour 1/3 la rénovation du bâtiment. Cette proposition est refusée par tous les commissaires moins 1 voix.

La demande de crédit est préavisée favorablement par 7 voix pour (3PS, 1Verts, 1 PLR, 1 MCG 1 PDC), 1 voix contre (1PLR) et 3 abstention (2 PDC et 1 MCG)

Mme VERGAIN: il s'agit d'un arrêté, j'ouvre les débats.

Mme GILLIERON : nous sommes d'accord avec l'arrêté mis à part un élément : replanter les grands arbres. Chaque arbre est bénéfique pour atténuer les répercussions sonores ou pour abaisser les températures en été ou améliorer la qualité de l'air. On ne veut pas que la plantation d'arbres soit compensée par des subventions et nous proposons l'amendement suivant : « tous les arbres seront replantés à proximité ou dans la commune ».

M. REOLON : le MCG va accepter ce crédit pour remettre en état cette bâtisse. C'est urgent de faire quelque chose, car c'est un lieu de rencontre important.

M. SIDLER : on a eu le même rapport il y a un mois, je voulais savoir pourquoi cela revient aujourd'hui. Je n'ai pas bien compris.

Mme VERGAIN: le président de la commission des travaux étant absent ce soir, je passe la parole à Mme GACHET-CREFFIELD.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Mme GACHET-CREFFIELD: la grande nouveauté est qu'on a pu regarder les travaux, mais l'élément complémentaire est le maintien du cordon boisé qui n'avait pas été présenté lors de la dernière commission et le cheminement piétonnier ne sera pas changé.

M. VINCENT : juste pour rappeler que des éléments nous ont refroidis à la commission des finances : la location du restaurant. Les travaux seront effectués. Ils vont bénéficier certes au club mais aussi au restaurant qui paie un loyer de 10'000.- par an. Ce montant me semble dérisoire par rapport au chiffre d'affaire qu'il engendre. La commission des finances se penchera sur ce bilan.

Mme VERGAIN: d'autres personnes veulent rebondir ? Non, alors on va voter l'amendement qui consiste à rajouter que « tous les arbres seront replantés à proximité ou dans la commune ».

L'amendement est accepté par 25 oui, 3 non et 6 abstentions.

Mme VERGAIN: Je passe au vote de l'arrêté amendé.

Tennis-club des Fraisiers – Crédit d'investissement pour la rénovation du sous-sol du bâtiment et des aménagements extérieurs (Fr. 1'350'000.--) (113-17.09)

Vu la nécessité de rénover le sous-sol et les aménagements extérieurs du Tennis-club des Fraisiers ;

Vu que ces aménagements permettront la création de nouveaux équipements extérieurs, tels que padel, mini-tennis, jeux, gradins et rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite ;

Vu que des travaux pour la réalisation d'un bassin de rétention sont prévus dès l'automne 2017, sous les terrains du tennis-club ;

Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 5 octobre 2017 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 9 octobre 2017 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 octobre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

par 27 oui / 1 non / 6 abstentions

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'350'000.-- destiné à la rénovation du sous-sol du bâtiment et des aménagements extérieurs du Tennis-club des Fraisiers, étant précisé que tous les arbres abattus seront replantés à proximité ou dans la commune ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 34.503,*
- 3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 34.143,*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

4. *d'amortir cette dépense en 20 ans, dès 2018, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 34.331.*

* * * * *

c) Divers

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet: Une commissaire souhaite savoir si un miroir pourra être placé à la sortie du parking de l'Espace Palette. Pour le moment ce qui est prévu, c'est d'interdire la sortie à droite et ensuite il conviendra de modifier le profil de la route pour pouvoir circuler dans les deux sens.

**12) COMMISSION SOCIALE - séance du 10 octobre 2017 –
Rapporteur : M. Armando COUTO**

a) Visite et présentation de l'école et foyer Clair Bois Lancy

=====

M. COUTO présente le sujet: M. GANCE nous informe que le foyer Clair Bois Lancy accueille 40 enfants polyhandicapés et que le projet du foyer est double, c'est-à-dire le maintien de sa présence dans l'école du Petit-Lancy et la possibilité de pouvoir bénéficier d'une nouvelle salle de classe intégrée à la future "École du Plateau".

Par la suite, M. GANCE nous fait visiter le foyer et nous montre la teneur des travaux effectués pendant les trois dernières années.

b) Présentation du projet d'intégration d'une classe de personnes en situation de handicap à la future école des Marbriers

=====

M. COUTO présente le sujet: M. RENEVEY informe que Lancy est en contact étroit avec la Fondation Clair Bois et Clair Bois Lancy et que la volonté d'intégrer leurs besoins dans le lancement de la nouvelle "École du Plateau" a été abordée.

M. GUERITEY fait savoir que l'idée de créer cette nouvelle école est une conséquence de l'augmentation de la population lancéenne et par le fait que les écoles de Tivoli et du Petit-Lancy sont déjà complètes. Le besoin à l'horizon 2030 est estimé à 8 classes, mais tenant compte des exigences du DIP, le concept visera plutôt une école de 16 classes, à construire en deux étapes de 8 classes et, au complet, pourra accueillir 320 élèves.

Pour cette construction, un concours d'entreprise totale, c'est-à-dire une association entre des architectes et une entreprise générale, a été l'option choisie, ce qui nous garantit un prix et un délai de construction fixes. Pour ce projet, en plus des 16 classes traditionnelles, une classe type "Clair Bois", est prévue. Le parascolaire bénéficiera de 4 salles d'activités et le restaurant scolaire aura la capacité d'accueillir 220 à 250 repas.

Pour conclure, M. GUERITEY nous dit que le concours a été déposé, que les dossiers déposés seront analysés prochainement et qu'un crédit d'étude et de construction sera demandé en début d'année prochaine. La mise en service de la moitié de cette infrastructure scolaire est prévue pour septembre 2022.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Un commissaire demande combien de classes seront adaptées. M. GUERITEY répond que ce sera une classe de 120 m2, prévue pour 7 à 8 élèves en situation de handicap.

Un autre commissaire souhaite connaître l'impact financier supplémentaire causé par l'intégration d'une classe de ce type, et savoir si la Fondation participe financièrement à ce projet.

M. GUERITEY pense que la différence de prix entre une classe de ce type et une classe classique est autour de 200'000.00 à 300'000.00 francs. La fondation ne participe pas financièrement au projet.

La Présidente considère que cette prestation est une prestation cantonale et pense que le DIP devrait y participer. M. RENEVEY répond que c'est aux communes d'assumer les charges des écoles primaires.

Un dernier commissaire demande à savoir à quel niveau la classe pour personnes en situation de handicap sera construite.

M. GUERITEY explique que le programme est très détaillé, mais les candidats ont la liberté de concevoir. Une classe au rez-de-chaussée n'a pas été imposée, mais avec un minimum de réflexion, il semble évident que c'est la piste à privilégier.

c) Divers

=====

M. COUTO présente le sujet : M. RENEVEY informe que divers aspects d'ordre social ont été motif de discussion pendant la dernière commission des finances.

M. DEMIERRE nous fait part que diverses animations et activités d'ordre social ont eu lieu à Lancy-Sud. Une évaluation plus approfondie concernant la participation à ces activités sera faite prochainement.

Une commissaire fait part d'un problème survenu entre les membres d'une association qui projetait un film en soirée, et une patrouille de la Police municipale, pendant un contrôle d'autorisation à 22h30.

L'association avait l'autorisation jusqu'à 23h30, mais aucun des membres sur place n'avait pas le document ou une copie du document afin de le présenter aux agents de la Police municipale. La personne responsable de l'association a été sommée d'arrêter le film avant d'avoir terminé la projection.

M. RENEVEY nous assure qu'il va se renseigner sur la cause de ce problème. À la demande d'un commissaire il précise qu'une autorisation pour ce type de manifestation doit être demandée à la police municipale qui l'autorise par la suite, et délivre un document. Ce même commissaire est très surpris et pense qu'il y a un problème dans ce service.

M. RENEVEY informe la commission que la Ludothèque s'est installée à l'Espace Palettes.

La présidente souhaite connaître les horaires du nouveau Tea-room "Le Temps d'un Arrêt"
M. DEMIERRE répond que le tea-room est ouvert du mardi au samedi, de 9h à 16h30.

La Présidente informe qu'une séance sur l'asile a permis de savoir que l'Hospice prévoit d'accueillir 80 réfugiés à partir du mois de mai 2018, au Chemin du Bac.

M. DEMIERRE ajoute que les abris PC ne sont pas, pour l'instant, occupés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

13) COMMISSION DES SPORTS - séance du 31 octobre 2017
Rapporteur : M. Damien SIDLER**a) Présentation du Lancy-Natation – Audition de M. Max TSCHABUSCHNIG, Président**
=====

M. SIDLER présente le sujet : La partie de l'audition concernant les besoins hivernaux du club sera rapportée en plénière lors des rapports de commissions sur la proposition d'ouverture continue de la piscine Maignac en février 2018.

M. TSCHABUSCHNIG, président du Lancy-Natation, présente les membres du comité qui l'accompagnent : M. Richard RINNER responsable des ressources humaines et M. Jean-Michel FROISSART, vice-président.

La dernière audition du Lancy-Natation devant la commission des sports date d'il y a 9 ans. L'association est donc très honorée d'être reçue. Il y a eu de nombreux changements ces neuf dernières années et Lancy peut être fière de l'association et des services qu'elle rend à la population lancéenne.

Le Lancy-Natation s'est donné trois missions :

1. L'école de natation vise à apprendre aux habitants de Lancy à se sentir à l'aise dans l'eau et à bien nager. La natation est une matière obligatoire à l'école, mais le système scolaire n'arrive pas à répondre correctement à cette mission. Heureusement, les parents peuvent s'adresser à l'école de natation, qui parvient à donner aux enfants dès le plus jeune âge une aisance dans l'eau, afin de limiter les risques de noyade dans un premier temps, puis à faire en sorte qu'ils deviennent de bons nageurs et aient du plaisir à pratiquer ce sport.
2. La mission Sports pour tous, consistant à proposer aux personnes qui habitent et/ou travaillent à Lancy des activités sportives régulières avec un encadrement de qualité. Les cours proposés sont la natation pour les adolescents, la natation pour adultes, les cours d'aquagym et quelques cours de fitness.
3. La mission Compétition qui permet à tout nageur et toute nageuse qui le mérite de poursuivre ses objectifs sportifs avec un très bon encadrement, indépendamment des possibilités financières des parents.

Le comité est bénévole et a pour but de servir l'organisation. Cette dernière doit donc pouvoir fonctionner de manière très légère, afin que tout l'argent à disposition puisse être investi dans la pratique et l'enseignement du sport.

- Le Lancy-Natation est une association à but non lucratif
- Le comité est composé en principe de 8 membres. Il y en a actuellement 11, les trois membres supplémentaires étant des membres adjoints. L'association a la chance d'avoir de nombreux parents qui souhaitent s'impliquer au sein du comité, ce qui lui permet d'éviter les pertes de compétence lors des changements.
- Lorsque le Lancy-Natation a changé de gestion, le nouveau comité a hérité d'une fortune négative d'environ 300'000.- CHF. Il a d'emblée décidé de travailler avec une fiduciaire externe depuis 9 ans ce qui permet de présenter aujourd'hui un bilan très sain (Actifs immobilisés seulement 3'000 et fortune 48'000) et un résultat annuel légèrement positif (+35'000).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

Lors de la dernière saison, environ 2700 participants se sont inscrits. Certains participent uniquement au deuxième semestre, d'autres uniquement aux cours d'été. Pour cette saison, l'association compte 2406 inscrits. Pour plus de la moitié, il s'agit d'enfants de moins de 10 ans. Il y a environ 433 personnes entre 21 et 54 ans, mais aussi plus de 100 personnes qui ont plus de 55 ans.

Les Lancéens représentent 44 % des membres. La part féminine du club frise les 60%.

Au niveau du type d'activités, l'école de natation avec 1509 participants compte la plus grande proportion, puis le sport pour tous (792 participants) et la compétition (105).

Pour la saison 2016-17 :

865'000 de salaires et formation
6 moniteurs/entraîneurs à 100%
15 autres employés à 60% ou moins
5 jeunes dans un programme Formation

**14) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 1^{er} novembre 2017 –
Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Présentation, par l'office de l'urbanisme, du guide de densification de la zone villa
sans modification de zone**

=====

Mme VERGAIN : M. HAAS, vous avez la parole.

M. HAAS présente le sujet: En préambule, M. GUERITEY, chef du service chargé de l'urbanisme, explique qu'il s'agit d'un sujet important pour Lancy et pour le canton. Depuis quelques années, les zones villas se densifient de manière plus accrue en conséquence des nouvelles dispositions légales. Pour cette raison, l'Etat a édité un guide visant à poser des règles, objets de la présente information. M. HAAS donne l'intitulé de ce guide : « Les nouveaux quartiers-jardins du 21^e siècle : guide pour une densification de qualité de la zone 5 sans modification de zone, présenté à Genève en juin 2017 ». Il sert de référence avec tous les détails. Toutes les procédures y figurent. Ce guide a d'ailleurs été ajouté en annexe du rapport. En résumé, Mme Aubert, cheffe de projet, a présenté ce guide. On le trouve notamment sur internet, et il a été présenté en conférence de presse et auprès de différentes commissions cantonales. En résumé, ce document a pour buts de viser une densification qualitative et optimisée, de proposer une méthode d'analyse pour identifier les leviers de l'amélioration à différentes échelles et de mobiliser les différents acteurs avec une règle partagée.

Concernant le contexte de la démarche, Mme Aubert rappelle que la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) demande un renforcement du processus de densification vers l'intérieur, soit dans les zones à bâtir existantes. Le plan directeur cantonal 2030 traite cette question, et dans le cas présent, vise à favoriser une utilisation diversifiée de la zone villas en favorisant l'habitat individuel groupé (fiche A04).

La méthode d'analyse pour une densification qualitative comprend trois échelles : le territoire communal, le groupe de parcelles et la parcelle, et quatre thèmes (le bâti, l'espace public mutualisé, l'espace vert et le stationnement).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

En conclusion, Mme Aubert renvoie les commissaires à un schéma récapitulatif des processus. Elle précise que la commune de Vandoeuvres, notamment, a finalisé sa stratégie sur la zone villas, et qu'elle sera présentée prochainement aux autorités. Au niveau cantonal, elle précise encore qu'une évaluation sera faite d'ici deux ans.

Trois commissaires interviennent ensuite pour relever les points suivants :

- **L'identité de Lancy**, avec la grande diversité du tissu des quartiers de ses zones villas, s'inscrit déjà dans le respect des points évoqués.
- **La description du quartier du Plateau**, où il serait peut-être bon de s'inspirer du passé avant de vouloir tout bousculer.
- **La description du problème rencontré dans le quartier de Pierre-Longue**, où l'ancrage entre les constructions récentes et les principes du guide ne semble pas toujours cohérent avec, notamment, des dangers importants au niveau de la circulation et du traitement de cette zone en concertation avec les services de l'Etat.

En conclusion, le Conseil administratif et les représentants de l'Etat relèvent l'importance qu'il s'agira d'accorder à la révision en cours du plan directeur communal.

b) **Audition de l'Association PIC-VERT sur la politique suivie par le Conseil d'Etat en matière de création de logements sur le canton**

=====

M. HAAS présente le sujet : Le Conseil administratif estime qu'il était logique d'inviter cette association qui représente les propriétaires de villas afin qu'elle puisse présenter ses visions en lien avec le nouveau contexte sur la densification. Sont présents : M. Schmidt, son président actuel, M. Gottschall, son ancien président, et Mme Meissner, députée et ancienne secrétaire générale, désormais en charge de la communication.

Le but principal de Pic-Vert est de défendre la propriété individuelle et une qualité de vie durable s'inscrivant dans une croissance raisonnée, le respect de l'écologie, la mixité sociale mais aussi la responsabilité individuelle. Les représentants ont présenté leur position par rapport au plan directeur cantonal. Comme référence, ils ont présenté un document qui a été publié le 8 février 2017.

Concernant le guide de densification de la zone 5, il est précisé que l'association Pic-Vert est associée étroitement à l'élaboration de ce document. Pic-Vert va suivre la mise en œuvre du nouveau guide ainsi que ses effets dans les deux ans, le tout, en contact avec le département et les services cantonaux concernés.

c) **Divers**

=====

M. HAAS présente le sujet : dans le prolongement des présentations et des thèmes de la commission, un commissaire suggère que les demandes de dérogations de l'article 59 alinéa 4 LCI (Loi sur les constructions et les installations diverses) soient discutées dans le cadre de la commission. Il est précisé ensuite que cet aspect doit être envisagé dans le cadre des travaux du plan directeur communal, et que différents documents et directives existent déjà. Il s'agira d'en faire un partage d'information et d'assurer un suivi au niveau des zones concernées à Lancy.

15) **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

M. VINCENT : j'ai appris que l'inauguration de la gare de Lancy-Pont-Rouge aura lieu le 8 décembre, mais il ne semble pas qu'il y ait eu l'information en séance. J'ai également remarqué, avec joie, que les panneaux neufs ont été installés avec le nom *Lancy Pont-Rouge* inscrit dessus. Je me demande s'il s'agit d'un message subliminal. Quoi qu'il en soit, la présence de la Commune à cette inauguration est importante afin de montrer qu'elle est attachée à cette gare.

M. REOLON : certains résidents se plaignent d'un campement sauvage installé sous le pont de Lancy. Ces derniers demandent si des mesures ont été prises. Ensuite, je me demande ce qu'il en est de la zone à 30 km/h à Lancy. Sauf erreur de ma part, le débat avait été lancé il y a 4 ans, et la situation n'a toujours pas bougé. Je me demande donc s'il serait possible d'obtenir des réponses à ce sujet.

M. HAAS : bien que j'apprécie le Conseiller municipal dont il est question, j'ai été quelque peu choqué par les propos tenus indiquant que la Commune ne prêtait qu'aux riches. Cela le dérange parce que les CHF 140'000.- de prêt pour un club, qui est le plus grand club de jeunes en Suisse avec plus de 1'050 membres, concernent un sport qui n'est pas élitiste : le football. Pendant que les jeunes sont à l'entraînement, ils ne sont pas en train de zoner quelque part. Je propose donc de faire, pour chaque vote, un ratio au nombre de bénéficiaires. Cela indiquera tout de suite si, oui ou non, Lancy ne prête qu'aux riches.

M. AESCHBACHER : j'ai une proposition à faire à certaines personnes qui siègent ici : elles feraient bien de relire le règlement du Conseil, et plus particulièrement l'article 43 qui parle de l'abstention obligatoire. J'ai également une question à poser. Je souhaiterais connaître la doctrine d'engagement de la police municipale dans le cadre de la lutte contre la mendicité et dans le cadre de la lutte contre la circulation des cyclistes sur les trottoirs.

Mme VILLARRUBIA : j'ai une question concernant la mobilité. Tout à l'heure, il y a eu une référence aux ondes vertes pour les voitures avec des feux de circulation ouverts pour accélérer la vitesse de circulation. A partir du 10 décembre, il y aura probablement les ondes vertes pour les bus puisqu'une décision a été prise par le Conseil d'état : les chauffeurs de bus ne s'arrêteront plus systématiquement mais uniquement sur demande, même si le passager est sur le quai et qu'il veut monter dans le bus. Ces modifications concernent également quatre arrêts de tram sur tout le canton, dont un arrêt de tram lancéen : la piscine de Lancy. La commune a, par ailleurs, une politique de l'accessibilité universelle. Je me demande donc comment les personnes malvoyantes vont pouvoir voir le tram ou le bus. Je voudrais savoir si le Conseil administratif a été consulté ou informé par rapport à cela. Si oui, je voudrais connaître la réponse donnée et, si non, je demande si le Conseil administratif va faire entreprendre des démarches auprès du Conseil d'Etat et des TPG concernant, notamment, la question de l'accessibilité.

M. MATHIEU : à la suite de l'information de M. BONFANTI sur le non rétroactif pour les abonnements TPG dû aux jeunes de Lancy, je propose que ces jeunes puissent venir à la Mairie et soient directement remboursés. En effet, la commune a voulu aider les jeunes avec leur abonnement, et ceux qui ont acheté le leur en septembre ou en octobre sont ceux qui en ont absolument besoin.

M. CLEMENCE : j'ai une question écrite qui s'intitule « Coûts et revenus de l'affichage publicitaire à Lancy ». Je vais la lire avant de la remettre au secrétariat du Conseil municipal. Au début de cette année 2017, un changement de concession de l'affichage publicitaire en Ville de Genève a entraîné, en quelques semaines, près de 3'000 panneaux d'affichage vierges de toute publicité. Les habitants ont alors pu saisir l'occasion de s'approprier ces espaces avec de nombreuses créations originales et artistiques spontanées qui ont pu voir le jour dans toute la ville. A la suite de la réattribution de cette concession, quelques semaines plus tard,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

avec la réapparition des publicités, une initiative populaire municipale a été lancée. Elle est intitulée : « Genève zéro pub, libérons nos rues de la publicité commerciale ». Elle réclame, notamment, de libérer l'espace public de la publicité commerciale par voie d'affichage.

Dans le but de réfléchir à l'opportunité et aux conséquences d'une telle démarche pour la Ville de Lancy, il est demandé au Conseil administratif de fournir au Conseil municipal les informations suivantes : premièrement, quel est le nombre de panneaux publicitaires situés en Ville de Lancy. Et, parmi ceux-ci, combien sont situés sur le domaine public communal, respectivement cantonal, ainsi que sur le domaine privé. Ensuite, quel est le mode de gestion des panneaux municipaux. Quels sont les revenus annuels engendrés par ces affichages pour la Commune et quels sont les frais annuels détaillés pour l'acquisition, l'entretien et la gestion de ces panneaux.

Et, finalement, quels seraient les éventuels autres impacts pour la Ville de Lancy de supprimer tout ou partie de ces panneaux et quelles seraient les conséquences et opportunités de maintien de ces panneaux pour l'expression libre ou la communication des associations et clubs de la commune. En remerciant par avance le Conseil administratif pour ces informations.

Mme DEGLI AGOSTI : tout le monde est invité, ce samedi, au 55^e cyclo-cross Omnium qui se déroulera dans le parc Navazza-Oltramare. Un apéro suivra les festivités. Je fais référence à une demande que j'avais déjà faite il y a quelque temps. J'avais réclamé la mise en place d'un passage piéton sur la route des Jeunes, en face du stade de la Praille. En passant par-là récemment, j'ai remarqué que le passage piéton ne couvrait qu'une partie de la route. Afin d'échapper à toute forme d'accident qui pourrait être évité, je voudrais insister sur ce point. Je me souviens que M. RENEVEY avait demandé au Canton de faire le nécessaire.

M. FRANCIOLI : j'ai été approché par des habitants de son quartier parce qu'un article qui parle de supprimer des levées de poubelles dans un futur relativement proche est paru dans un journal. Je voudrais donc savoir ce qu'il en est, pour savoir quoi leur donner comme réponse.

Mme VERGAIN : la parole n'est plus demandée pour poser des questions. Je donne la parole aux Conseillers administratifs afin qu'ils puissent donner des éléments de réponses.

M. BONFANTI répond à la question de M. VINCENT par rapport à l'inauguration de la gare de Lancy Pont-Rouge : Il n'y a pas de message subliminal. Actuellement, le dossier n'a pas avancé sur le plan juridique et une réponse du département fédéral des transports est attendue. Dès le moment où l'horaire est fixé pour l'an prochain, le nom doit rester le même, c'est la raison pour laquelle la mention « Lancy Pont-Rouge » est encore d'actualité. Mais, pour la suite, rien n'est encore certain. Concernant l'inauguration, le Conseil administratif a eu très peu d'information. Je sais qu'il y aura environ 300 personnes invitées. Le train partira de la gare de Genève-Cornavin et se dirigera vers Lancy Pont-Rouge pour les allocutions.

M. BONFANTI répond ensuite à la question de Mme VILLARRUBIA par rapport à la politique de l'arrêt sur demande qui a été introduit : le Conseil administratif n'a pas été concerté par rapport à cela. Mais il semble à M. BONFANTI qu'il s'agit d'un essai sur un mois et qu'une décision sera prise par la suite.

M. RENEVEY répond à la question concernant les campements sauvages sous le pont de Lancy : il se renseignera auprès de la police municipale pour savoir si cette dernière a été avertie. De plus, il rappelle qu'il existe un numéro de téléphone (0800 417 417) et qu'il est donc possible de téléphoner directement à la police municipale pour l'en informer.

M. LORENZINI, par rapport aux zones 30 : les demandes, pour les réunir en une seule et créer quelques élargissements, ont été déposées. C'est en instruction dans le département de la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017

mobilité. Je peux déjà informer d'une réponse positive : en accord avec la ville de Genève, il devrait être possible d'intégrer la partie qui est située le long du cimetière de Saint-Georges qui est sur le territoire communal de la Ville de Genève dans la zone bleue du Petit-Lancy, ce qui facilitera la vie aux habitants.

Pour le passage piéton en face de la Praille, M. LORENZINI : une étude sur la mobilité est en cours. Elle a été présentée au Conseil administratif encore récemment. Passablement de remarques ont été faites, notamment le fait que, en effet, du côté du stade de Genève, juste après le giratoire, le passage piéton n'est que du côté de Carouge et non du côté de Lancy. Visiblement, installer un passage piéton du côté de Lancy est quelque chose de très compliqué à cause du giratoire à deux voies.

Mme VERGAIN : je remercie le Conseil administratif pour ses réponses et je passe au point suivant : les questions du public.

La séance est levée à 23h02.

La Secrétaire :

Céline ROSSELET

La Présidente :

Nathalie VERGAIN

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 novembre 2017**16) Questions du public**

Un homme du public évoque les chiffres qu'il a récoltés dans certains journaux. A Lancy, 371 enfants sont nés en 2016. Or, il y a 364 places en crèches. S'il fait le calcul en comptabilisant les enfants nés les cinq dernières années et qui, du coup, ne sont pas encore à l'école, cela fait 1'800 enfants. Lancy est à 15% de places en crèches disponibles par rapport au nombre d'enfants. La moyenne cantonale était à 23, 2%, et elle aurait augmenté parce que la Ville de Genève a fait un gros effort. Pour répondre à la demande, il faudrait arriver autour de 40%. Ce membre du public demande alors quand est-ce que la Commune pense pouvoir atteindre la moyenne.

Ce même membre du public en profite pour dire à M. AESCHBACHER que sa femme et lui-même gagnent de bons salaires, et paient des impôts. Or, si l'un des deux devait arrêter de travailler, ce même couple paierait CHF 3'000.- d'impôt. Du coup, l'impôt sur les personnes physiques baisserait. Il fait référence à ceci en rapport à l'intervention de M. AESCHBACHER au sujet de l'octroi du budget pour la petite enfance.

Une dame du public a une question concernant la sécurité à l'Espace Palette. Elle souhaiterait l'installation d'une barrière, comme c'était le cas auparavant, pour que les enfants n'aient pas d'accident. En effet, beaucoup de petits jouent à cet endroit entre le tram, la barre au sol pour les non-voyants et l'escalier.

Mme VERGAIN demande au Conseil administratif s'il a des éléments de réponse.

M. RENEVEY répond à la première question. Pour les grandes communes urbaines, la question des places en crèches est évidemment un enjeu de taille. Cela s'est d'ailleurs vu lors des débats de ce soir. A Lancy, la norme est respectée. Il y a, effectivement, en moyenne 300 demandes non satisfaites par année sur des places en crèches. Mais, il ne faut pas oublier non plus qu'il y a d'autres méthodes de garde tel que l'accueil familial de jour qui existe aussi et qui fonctionne bien. Lancy a déjà fait un certain nombre d'efforts ces dernières années et va encore en faire notamment pour correspondre à l'augmentation de la population.